

COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS MENSUELLES

SEANCE DU JEUDI 2 OCTOBRE 1958

PRÉSIDENTENCE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT

Présents : M^{mes} Busselet, Marchat, Fellonneau, Montagne, Ponceau, Portas, de Saint-Périer, Soubeyran et Villepontoux ; M^{lle} Marquoyssal ; MM. Albié, Ardillier, Bardy, Bclanger, Borias, Delfand, Jacques Lagrange, Lavergne, le D^r Maleville, Monnet, le Professeur Pittard, Ponceau, Ronzel, Saint-Martin, Sauve, Secondat, le D^r Semenon, Secret, Soubeyran et Villepontoux.

Se font excuser : MM. Becquart, Chr. Dufour et J. Lassaigne.

La lecture du procès-verbal de la précédente séance donne lieu à une observation de M. Jean Secret : en 1895, le portrait de Ponceau de Chancel était conservé au château de Labatut (*Bull. de la Soc.*, t. XXII, p. 183).

FELICITATIONS. — M. Bonnichon, agrégé d'histoire, nommé professeur au Lycée de Périgueux ; M. L. Balout, lauréat de l'Institut.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Ont été enregistrés les dons suivants :

Mélanges Pittard, offerts au Professeur Eugène Pittard par ses collègues et ses amis, en l'honneur de son 90^e anniversaire. 5 juin 1957; Brive, impr. Chastrusse, 1957, in-8°, 398 p., ill., 26 pl. h. t.; don de M^{me} de Saint-Périer;

Notre Bulletin, du 26 septembre 1958, contenant la suite de *La Grotte de Gabillou* par le D^r J. Gaussen; envoi de la Manufacture de chaussures Marbot;

Décret de la Convention Nationale, du 20 avril 1793 ; Périgueux, imp. Berger et Chalmas; in 4°, 4 p.; programme du 1^{er} festival d'art dramatique donné au château de Puyguilhem, le 27 juillet 1958 ; Thiviers, impr. Fumoux; in-8°, 16 p. ill., dans lequel M. Sarradet évoque le passé du château de Puyguilhem et M. Jacques Lagrange décrit la grotte de Villars ; — don de M. Jean Secret, qui offre également deux études de M. N. P. Zacour, professeur, à l'Université de Pensylvanie (Philadelphie) ayant trait au cardinal Talleyrand : *Petrarch and Talleyrand* (Extr. de *Speculum*, t. XXXI, 1956), in-8°, 20 p. ; et *A note on the papal election of 1352. The candidacy of Jean Birel* (Extr. de *Traditio*, t. XIII, 1957); in-8°, 6 p.;

Quatorze pièces papier du XIX^e siècle, provenant du château de Puyguilhem ; offertes de la part de M. Floury, par M. de Testa ;

Noir et Blanc, du 22 avril 1958, contenant l'article illustré de M. L. Doucet, sur Antoine de Tounens, roi d'Araucanie ; don de M. Lavergne ;

Coupures du *Figaro Littéraire*, du 13 septembre 1958 (le général Daumesnil et sa femme), et du *Monde*, du 10 septembre 1958 (les « Mémoires » de Talleyrand); dons de M. Rol;

Vues du bourg et du Moulin-Bas du Bugue (XIX^e s.); 3 photos, données par M. Lafille;

Carte postale et photo de l'église de Mensignac, avant et après la réfection de la façade en octobre 1957; don de M. Simon;

Photo du professeur Movius et de son assistante présentant le bloc sculpté de la Vénus de l'abri Pataud; photo de la Vénus elle-même; don de M. Jacques Lagrange.

M. le Président exprime aux divers donateurs les remerciements de la Société.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Noté dans le Bulletin de la Société préhistorique française, juin 1958, un entrefilet relatif à l'exposition « Beauté de l'Outil », organisée cet été à Montignac-sur-Vézère et qui constituait une rétrospective du couteau, de l'ère moustérienne à nos jours; un écho concernant la création, au même Montignac, de Sociétés pour la protection des richesses préhistoriques et archéologiques, et l'annonce que notre collègue, M. R. Fournier de Laurière vient de fonder à Orléans un institut qui se propose d'informer le grand public sur l'art préhistorique, les découvertes archéologiques et l'histoire dans le monde. Sont à signaler également dans le *Bulletin de la Société de Borda*, 1^{er} trimestre 1958, deux articles marquants : l'un de M. de Chauton sur la délivrance de Tartas par Charles VII, épisode de la guerre de Guyenne (1442); et l'autre de M. Cuzacq, *Charles de France, frère de Louis XI, à Saint-Sever, et la mort de la dame de Montsoreau (1471)*, où il est souvent question du seigneur de Lescun, Odet d'Aydie, et d'Alain d'Albret, comte de Périgord.

Deux références qui pourraient avoir échappé en leur temps aux Argus de notre *Bulletin* sont données par M. J. Secret : F. de Mély, *De Périgueux au Fleuve Jaune. La taille d'Abgar et l'orfèvre Boucher*, dans la *Renaissance de l'Art français*, 1926, p. 261-261; — et William Anderson, *Ribe : Bari och Périgord*, dans *Tidskrift för Konstvetenskap*, 1925, p. 75-93; l'auteur étudie la cathédrale romane de Ribe, au Danemark, dont le portail est inspiré de l'église de Saint-Nicolas de Bari et la coupole de Saint-Étienne de Périgueux.

Notre vice-président mentionne aussi dans *Jardin des Arts*, octobre 1958, p. 759, un article bien illustré de Régina Winiza, *Vieilles églises du Périgord* (surtout méridional); quelques inexactitudes sont à regretter.

EXCURSION D'AUTOMNE. — M. le Président Lafou fait un rapide compte rendu de l'excursion du dimanche 21 septembre après-midi, au cours de laquelle la Société historique et archéologique a visité, sous la conduite de MM. Lavergne et Secondat, la charmante église de Rouffignac, celle du Moustier, la coupe fameuse de cette station préhistorique et la partie orientale de la falaise de la Roche-Saint-Christophe, dont l'accès se trouve maintenant grandement facilité grâce aux aménagements du propriétaire, M. Touron. De chacune des quatre terrasses qui constituent le fort d'arrêt établi là par l'évêque Frotaire, on jouit sur la vallée de la Vézère des aperçus les plus pittoresques.

À l'arrivée à Saint-Léon, il n'y eut qu'un cri dans notre caravane pour condamner la présence, sur la berge de la rivière et à peu de distance de l'église, monument historique classé, d'un vaste dépôt d'immondices. Après avoir côtoyé le joli manoir de la Salle on se rendit à l'église, dont le chevet paraît en bien mauvais état, puis au cimetière, en bordure

duquel se dresse la petite chapelle gothique élevée au XVI^e siècle par la famille de Reilhac. M. Lavergne redit la légende inscrite en langue romane sur le tympan de la porte d'entrée, selon laquelle la croix de l'Hôpital se vengea comme par miracle de ses insulteurs.

Dans le cimetière une discussion s'engagea au sujet du groupe de six enfus qui est adossé au mur de clôture et qui n'a d'analogie qu'à Saint-Crépin-Carlucet. Une habitante octogénaire, M^{me} Delsaud, soutint que ces enfus se trouvaient autrefois près de l'église et qu'ils ont été transportés et remontés là où nous les voyons lors de l'établissement du nouveau cimetière. Que faut-il retenir au juste de ce curieux témoignage? La question mérite d'être étudiée, comme d'ailleurs celle des autres enfus périgourdins.

L'étape suivante était Sergeac dont l'église si originale vient de faire l'objet d'une remarquable réparation par le Service des Monuments historiques.

Le retour se fit sans incident le long de la Vézère fleurie d'hélianthèmes par Belcayre, Losse, Montignac et au-delà par la chapelle de Saint-Rémy d'Auriac et Thenon.

M. Lavergne se faisant l'interprète de tous les excursionnistes, émet le vœu que la Société historique et archéologique adresse à la Commission départementale des Sites et à M. le Conservateur des Bâtiments de France une énergique protestation contre l'offense intolérable qu'inflige au joli paysage de Saint-Léon-sur-Vézère le spectacle de la décharge publique signalée.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

COMMUNICATIONS. — M. le Président donne la parole à M. le Professeur Pittard, de Genève, membre d'honneur de notre Société.

Le Professeur Pittard, de Genève, présente quelques observations au sujet d'un ouvrage paru récemment sous un titre singulier : *Le mythe des cités lacustres*, traduction et adaptation d'une étude allemande, du P^r Parel, qui porte un titre tout différent et moins tendancieux. *Das neue Bild der Vorgeschichte*, c'est-à-dire *La nouvelle image de la préhistoire*. Les cités lacustres qui ont inspiré au seul traducteur français ce titre spectaculaire ne font l'objet que d'un bref chapitre de l'ouvrage.

M. Parel, qui a soigneusement étudié un village néolithique, Ehrensstein, près d'Ulm, considéré par lui comme un village terrestre, estime qu'on peut appliquer aux stations préhistoriques lacustres ce qu'il a observé au cours de ses recherches, ce qui le conduit à penser que les villages lacustres, si répandus sur de nombreux lacs français, suisses, italiens, allemands, ont été en réalité des villages terrestres établis sur les rivages et devenus plus tard lacustres par exhaussement des eaux. C'est faire fable rase des travaux considérables effectués depuis les premières découvertes en 1853 sur le lac de Zurich. On peut s'étonner d'ailleurs, de ne trouver aucun de ces travaux cités dans la bibliographie de cet ouvrage. De multiples arguments s'opposent à la théorie qu'il soutient : l'avis formel des géologues et des hydrographes sur le niveau des eaux du Léman, par exemple, resté tel depuis le Néolithique, les stations retrouvées à de grandes distances du rivage, 100 et 140 mètres, les milliers de pilotis qui subsistent, l'absence de stations sur les lacs les plus strictement alpins dont les rives sont abruptes, tandis que les lacs du plateau, aux rives en pente douce, en ont tous possédé, l'état de conservation si remarquable de tous les objets accumulés au pied des pilotis :

graines, fruits produits de cuisine, tissus, vannerie et toute la céramique dont les bords fragmentés ne sont jamais usés comme le sont toujours les tessons du rivage et de toute habitation terrestre, les coquilles de mollusques exclusivement aquatiques retrouvées dans certaines stations, etc...

Il y eut certainement des stations de rivage et une sage discrimination doit être établie. Mais l'existence de cités lacustres est un fait réel, prouvé par des travaux éminents : il n'est donc pas permis de soutenir qu'elle est un mythe.

M. Marcel Secondat s'est documenté aux Archives départementales dans le but de vérifier les dires de M^{me} Delsaud, au sujet des enfeus du cimetière de Saint-Léon-sur-Vézère. Il résulte de ses notes que le 24 février 1844, le Conseil municipal de cette commune prit la décision — combien tardive — de transférer à l'extérieur du bourg, le vieux cimetière qui entourait l'église et qui n'étant plus fermé depuis longtemps, se trouvait envahi par les eaux lors des crues de la Vézère. L'achat du nouveau terrain serait financé par la vente des communaux. Le choix de la municipalité se porta sur le terrain du sieur Barrière, à l'endroit même où était située l'ancienne chapelle Sainte-Croix; et le 27 octobre 1844, le Préfet donna son autorisation au transfert, dont la date n'a pu être précisée, on sait toutefois que le 21 octobre 1847, le sieur Serres, maçon et entrepreneur de la clôture du nouveau cimetière, réclama 162 francs pour l'ouvrage exécuté, en sus du devis de son entreprise. Est-ce du démontage et du remontage des enfeus qu'il s'agit ici ?

Notre trésorier apporte également d'utiles renseignements sur la chapelle de Sainte-Croix que la municipalité fit réparer en 1873 comme étant « le seul monument remarquable de la commune » ; le mur de la chapelle principale fut reconstruit en partie, la fenêtre principale de style ogival réparée et le clocheton qui s'écroulait rétabli : le toit fut également refait en pierre-tuile sarladaise; le tout pour 300 francs.

Cette chapelle expiatoire avait été vendue comme bien national le 3 frimaire an III (24 décembre 1794) au sieur Dujarric-Lasserve; elle dépendait de la ci-devant cure de Saint-Léon (*Port-Léon* sous la Révolution) et du Moustier et avait comme appartenances la « luzernière » qui est devenue le cimetière actuel, ainsi que la pièce de terre qui en est séparée par le chemin de Montignac à Saint-Léon (Arch. dép. de la Dordogne, Q^o 120, n^o 294 et Q^o 139).

M. Jean Secret dit qu'à l'ouest de l'actuel sanctuaire de Notre-Dame-de-Sanilhac, le creusement d'un silo a mis au jour une partie des fondations de l'ancienne église qui, orientée, mesurait environ 15 m. × 6, sur 1 m. 10 d'épaisseur. Des éléments de corniche romane, quelques voussures d'une porte romane ont été retrouvés. Dans le sol qui recélait de nombreuses sépultures, un pégaud brisé contenait trois pièces de monnaie en bronze : un Henri II et deux doubles tournois de Louis XIII (1628 et 1643). La fouille a également donné une pièce à l'effigie de Louis XVI. A une centaine de mètres au sud de l'église, des labours profonds ont atteint la base d'une tour carrée, avec des murs en moyen appareil de plus de 2 m. d'épaisseur.

Notre vice-président a visité à Sceau-Saint-Angel, près du château de la Pouyade, la petite chapelle funéraire des marquis de la Garde, voûtée

d'ogives et renforcée aux angles par des contreforts, 2 biais et 2 normaux. La clef de voute porte la date de 1645.

M. Secret signale encore, au château de Moncheuil, commune de Saint-Martial-de-Valette, une suite de trois tapisseries d'Aubusson, à sujets mythologiques (L'Amour et Psyché, Apollon et Junon) et bibliques (Esther et Assuérus).

Il termine en présentant la photographie du très beau cadran solaire de la Chabroulie, à Hautefort.

Parmi les nombreux renseignements inédits qu'ont glanés, aux Archives départementales de la Gironde, M. et M^{me} Ponceau, ils ont retenu aujourd'hui les relevés, dus à l'érudit de Castelnau d'Essenault (1855), de marques de lâcherons à Saint-Front, à la Cité, à Chancelade, etc.

M. le Secrétaire général donne lecture des rectifications apportées par M. A. Jouanel, vice-président, aux biographies de deux personnages très liés avec le philosophe Maine de Biran : Denoix-Campsegret et Charles Loyson ; le premier seul était du Périgord.

ADMISSIONS. — M. Robert Delayre, instituteur, Saint-Martin-de-Gurçon; présenté par MM. Lafille et Bouchereau;

M. Henry de Montferrand, rue Mesnil, 9, Paris (XVI^e); présenté par le marquis A. de Fayolle et le marquis de Montferrand;

M. Pierre Ordonneau, maître des requêtes au Conseil d'Etat, place du Palais-Royal, Paris, et château de Montastruc, Lamonzie-Montastruc; présenté par MM. J. Lassaigue et G. Lavergne;

M. Lucien Périé, instituteur, les Eyzies-de-Tayac; présenté par MM. Lafille et Bouchereau;

M. Philippe Rouzade, étudiant, à Barelle, Proissans; présenté par MM. Rol et Secret.

Le Secrétaire général,

G. LAVERGNE

Le Président,

D^r Ch. LAFON

SEANCE DU JEUDI 6 NOVEMBRE 1953

PRÉSIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRÉSIDENT

Présents : M^{mes} Fellonneau, Guille, Médus, Ponceau, Portas et Villepontoux ; M^{lle} Marquoyssat ; MM. Albié, Ardillier, Bardy, Becquart, Borias, Boucher, Donzeau, le R. P. Grillon, Lafille, J. Lassaigue, Lavergne, le D^r Maleville, Ponceau, Saint-Martin, Secondat, J. Secret, le D^r Semenon, Tourraton, Villepontoux.

Se font excuser : M. Chr. Dufour et M. Lafosse, éloignés du Périgord pour plusieurs mois.

NECROLOGIE. — M. Daniel et le colonel Prévôt-Leygonie.

L'assemblée s'unit aux regrets exprimés par M. le Président.

FELICITATIONS. — M. Dufour, directeur départemental du Logement et de la Reconstruction à Périgueux, nommé chevalier de la Légion d'Honneur.

ENTREES DE DOCUMENTS. — Plaque de cuivre ayant servi à l'impression de la planche XIII des *Antiquités de Vézère* (Bardon fils *del.*, E. H. Langlois *sculp.*) ; Amphithéâtre à vol d'oiseau ; — don de M. le D^r Lafon ;

Etiquette : Saint Front Old Rum Trade Mark Garanti Rhum Pur Hubert Maison fondée en 1893 Périgueux ; — don de M. Jean Secret ;

Inscription de la chapelle expiatoire de Saint-Léon-sur-Vézère ; façade et cadran solaire de l'église de Sergeac ; 3 photos 9×12 — ; don de M. J. Bouchereau ;

Plan de l'église de Sainte-Aulaye ; plans des fortifications de Périgueux entre la porte Barbécane et la porte du Plantier, et aux environs de la porte de l'Eguillerie ; — don de M. Guy Ponceau.

M. le Président adresse aux divers donateurs les remerciements de la Société.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — Au *Bulletin de la Société préhistorique française*, septembre 1958, est figuré et commenté, p. 279, un silex énigmatique trouvé par M. Saumagne dans sa propriété des Mazières, à Laveyssière-d'Eyraud ; dans un important article (pp. 307-321) M. Leroi-Gourhan étudie la *Fonction des Signes dans les sanctuaires paléolithiques*, au nombre desquels sont cités Bernifal, les Combarelles, la Croze à Gontran, Font-de-Gaume, le Gabillou, Lascaux, Cougnac, la Mouthe, Pech-Merle, etc. Dans le *Bulletin monumental*, n° 3 de 1958, des églises romanes à fenêtres percées dans les contreforts sont recensées par M. Paul Mesple dans les départements du Gers, de la Hte-Garonne, des Htes-Pyrénées, de l'Ariège, du Lot-et-Garonne, ce qui n'est pas exactement le Sud-Ouest. M. Paul Héliot, dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, traite abondamment des façades d'églises décorées d'arcades, nombreuses comme on sait en Poitou, Saintonge, Angoumois et Bordelais ; celles du Périgord sont presque passées sous silence, ce dont s'étonne à juste titre M. le Président. *Périgord moun país*, septembre-octobre 1958, faisant écho à l'*Eveil du Périgord*, demande où est passé le moulage du squelette de l'Homme du Moustier que possédait le Musée du Cours Tourny. Dans son n° de septembre-octobre, le *Périgourdin de Bordeaux*, évoque sous la plume de M. Jean Lassaingne, *Deux amis bordelais et périgourdin : Maine de Biran et Lainé* et termine le *Pierre Lachambeaudie*, de M. Secondat.

M. le D^r Lafon fait un dépouillement complet des études parues dans les *Mélanges Pittard* qui intéressent le Périgord : Pp. 81-99, *Tabz. Magdalénien de Jolivet*, par le chanoine J. Bouyssonie ; pp. 101-113, *l'Occident, patrie du grand art rupestre*, par l'abbé Breuil ; pp. 121-124, *les coupôirs*, par le D^r A. Cheyrier ; pp. 135-139, *le Tardonoisien*, par M. Coulonges ; pp. 169-173, *Affinités entre l'industrie de l'abri des Festons en Dordogne et la culture de Still Boy au Cap* ; p. 235-241, *Souvenir de fouilles à Brantôme sous la direction du P^r Pittard*, par le D^r G. Moppert et M^{me} de Saint-Périer ; pp. 255-263, *l'Art préhistorique de Rouffignac*, par le P^r Nougier et M. R. Robert.

Notons enfin dans *Notre Bulletin* du 24 octobre, la suite de l'étude du D^r Gaussen sur la *Grotte ornée de Gabillou*.

84^e CONGRES DES SOCIÉTÉS SAVANTES. — Le prochain Congrès national se tiendra à Pâques, à Dijon (1^{er}-5 avril 1959). Les réductions habituelles sur le prix des transports seront consenties aux Congressistes.

ainsi qu'à leurs femme, enfants mineurs et filles non mariées. Le programme des diverses sections pourra être consulté au siège de la Société par ceux de nos membres qu'il intéresse.

COMMUNICATIONS. — M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre de M. Raynaud de Lage, dans laquelle il s'élève contre la déformation de certains lieux dits de la commune d'Anhliac sur les plaques de signalisation posées par le Service vicinal : *Soulu* (pour *Soulier*), *la Bouygeas* (pour *las Bouygeas*).

M. Lavergne observe que le Service vicinal a emprunté ces graphies défectueuses à la *Nomenclature des travaux, écartés et lieux dits habités de la Dordogne*, due à l'Institut national de statistique (Direction régionale de Limoges), et publiée en deux fascicules ronéotypés, en 1954. Un manque regrettable d'information et de sérieux caractérise cette production qui risque d'officialiser nombre de toponymes mal compris et mal rendus. La nomenclature départementale, déjà si défectueuse, n'y gagnera qu'en confusion.

M. Sourie a extrait du livre de Jean Merrien, *Tels étaient corsaires et flibustiers*, Paris, Amiot-Dumont, 1957, le passage concernant un boucanier cadet du Périgord, Jérémie Deschamps du Rausset, qui reprit, en 1659, l'île de la Tortue aux Espagnols. L'auteur n'a fait que démarquer la conférence que Frantz Funck-Brentano fit à l'Université des Annales, en 1917; le *Bulletin* de la Société de la même année, tome XLIV, pp. 298-300, en a donné l'analyse; voir aussi les tomes LII (1925) pp. 127-129 et LIII (1926), pp. 180 et 222.

M. Alain Giraud nous envoie quelques lignes sur le château de Coulonge-sur-l'Autize (Deux-Sèvres) qui fut une des seigneuries de la famille d'Estissac. Louis d'Estissac, qu'avait élevé son oncle Geoffroy, évêque de Maillezais et abbé de Cadouin (l'ami de Rabelais), fit construire de 1544 à 1551 un château digne de rivaliser avec ceux de la Loire; il n'en reste plus qu'une aile (photographie jointe).

M. Jean Bouchereau a glané dans le Fonds Périgord, tome 93, fol. 106, cette anecdote sur le célèbre chef huguenot de Bergerac, Clermont de Piles (et non Caumont des Piles, comme le nomme une rue de Périgueux) :

Antoine, sire de Pons, comté de Marennes, se trouvait dans la ville de Pons, l'an 1528 (lire 1568), lorsque l'armée calviniste vint l'assiéger; il la défendit vaillamment, mais, ayant été obligé de capituler au bout d'un mois, faute de poudre et de balles, le capitaine de Piles, Périgordin, lui dit malignement qu'à la vigoureuse défense qu'il venait de faire, on s'était aperçu qu'il défendait son bien. — « Monsieur, répondit celui-ci, j'ai défendu cinq places qui ne m'appartenaient pas et j'y ai prouvé que mon bien, ma famille et mon honneur sont partout où la patrie est attaquée. »

M. Lafosse a fait parvenir à M. le Secrétaire général un troisième supplément au glossaire patois de Saint-Jean-d'Estissac.

M. Lavergne annonce que la Commission départementale des Sites a été saisie dans sa dernière réunion par M. le vice-président de Maleville, de la protestation élevée par la Société contre la décharge publique de Saint-Léon-sur-Vézère.

M. Marcel Secondat fait part à l'assemblée des renseignements complémentaires qu'il a recueillis sur l'emplacement primitif des enfeus de Saint-Léon. On ne peut qu'être frappé du fait que l'ancien cimetière entourant l'église était clos de trois murs, dont l'un, face à la maison Delsaud, mesurait 13 m. 50 de long, ce qui correspond exactement à la longueur des six enfeus. D'ailleurs tous les témoignages recueillis dans le bourg confirment la translation du siècle dernier.

Notre trésorier résume ensuite son étude, mentionnée plus haut, sur l'affermage des terres au XVIII^e siècle (bassin de la Vézère et affluents); elle n'a utilisé que des documents inédits.

M. Lafille signale à Lortal, commune de Manaurie, l'existence d'un gros marteau d'affinage provenant vraisemblablement de l'ancienne forge.

Des photographies, prises par M. Jacques Lagrange, de quatre portraits de la famille de Beaumont, conservés au château de Beynac, sont montrées à l'assemblée.

M. Jean Secret poursuit la liste des communes de la Dordogne ou existant encore des enfeus; ce sont Agonac, Aillac, Carlux (5), Couze (ancienne église), Javerlhac (intérieur), Nanthiat, le Moustier, Saint-Crépin (Carluçet), Saint-Front-d'Alemps, Saint-Jean-de-Côle, Saint-Léon-sur-Vézère, Saint-Victor, Sarlat, Tourtoirac (2) et Vitrac. Il convient de faire remarquer que l'enfeu qui, à Terrasson, se trouve dans l'escalier d'accès à l'église et qui abrite un gisant, ne date que de ces dernières années (M. Legendre étant architecte des Monuments historiques).

Notre vice-président montre deux portraits de la famille de Laborie, homme du XVII^e, femme du XVIII^e, qu'il a photographiés au château de Saint-Jean-d'Estissac, ainsi que l'ensemble de tapisserie conservé au château de Moncheuil, signalé à la séance précédente.

Il donne enfin lecture d'une lettre de M. le Directeur général de l'Architecture, en date du 20 novembre 1958, qui oppose une fin de non-recevoir au vœu émis par la Société (*Bull.* de 1957, p. 84) sur l'ouverture d'une « liste supplémentaire » des objets mobiliers susceptibles de classement.

Le R.P. Grillon doit à Dom Becquet, O.S.B., qui poursuit l'édition du bullaire de Grandmont dans la *Revue Mabillon*, de pouvoir signaler une des rares pièces concernant « Breda », ou Brédier, prieuré de cet ordre, situé à Queyssac. Il s'agit d'une procédure en Cour papale entre le correcteur ou administrateur dudit prieuré et trois habitants de Bergerac, dont deux clercs, accusés de l'avoir frappé. L'acte, daté de 1337, a été analysé par J.M. Vidal, dans *Benoît XIII. Lettres communes*, n° 5222 (Bibl. de l'École française Athènes et Rome, Paris, 1903-1911). Dom Becquet a versé une photo grandeur nature et une copie de ce document aux Archives de la Dordogne.

Se trouvant près de La Roche-Chalais, M. et Mme Guy Ponceau ont essayé de voir les ruines de Saint-Sicaire. A vingt mètres au sud du château existent des traces de murs en moellons. Mais qui pourrait assurer que ce sont bien là les substructures de l'édifice ?

Notre diligent collègue présente un plan moderne de l'église de Sainte-Aulaye donnant les réparations faites au XIX^e siècle, ainsi que le dessin de quelques chapiteaux de l'édifice. En marge sont représentés une coupe et une façade datant de 1861, se rapportant à l'agrandissement de l'église. L'on remarque que la nef et le bas-côté sud sont couverts d'une voûte surbaissée retombant sur un cordon mouluré. La croix du pignon et la décoration des élévations des bas-côtés n'ont pas été exécutées.

Lors d'un déplacement à Bordeaux, M. et Mme Ponceau ont pris connaissance des Archives départementales de la Gironde, en particulier la série C. (Intendance). Ayant commencé le classement des notes relatives aux fortifications du Puy-Saint-Front, ils nous présentent, avant d'en faire l'étude complète, deux plans : L'un de la partie : fortifications comprise entre la porte Barbecane et la porte du Plantier; l'autre des environs de la porte de l'Eguillerie. D'après une description faite en 1754, la tour Barbecane avait une longueur de 19 pieds 6 pouces, une largeur de 10 pieds et une hauteur de 24 pieds. La porte du Plantier, qui est une tour carrée de 15 pieds de longueur, 12 pieds de largeur et d'une hauteur de 30 pieds, est couverte d'une charpente et d'une couverture de tuiles. Les murs de cette tour sont solides, de même que la charpente et la couverture. Le tambour de la porte de l'Eguillerie a une longueur de 34 toises, une hauteur de 26 pieds et une largeur de 6 pieds. Ce tambour circulaire a 19 toises 3 pieds de circuit. La porte est bâtie dans une tour carrée de 8 toises de longueur, 15 pieds de largeur et 40 pieds de hauteur. L'on remarque sur le plan de la porte de l'Eguillerie, l'emplacement de l'église de la paroisse Saint-Martin en D du plan.

ADMISSIONS. — M. P. de la Chapelle, rue Guy de Maupassant, 5, Paris (XVI^e): présenté par MM. Alain de Boysson et Michelet; ;

M. Jacques Loubière, avenue de la porte de Vincennes, 10, Paris (XII^e): présenté par MM. A. Jouanel et G. Lavergne;

M^{lle} de Saint-Mathurin, rue Barbet de Jonv, 24, Paris (VII^e): présentée par M^{me} de Saint-Périer et le D^r Lafon;

M. le D^r Pierre Sigaux, médecin-chef de l'Assistance médico-sociale, Touggourt (Algérie) et château de Grignols (Dordogne); présenté par MM. A. Jouanel et G. Lavergne.

M. Georges Guibert, avenue de Wagram, 52, Paris (XVII^e). est rétabli, à sa demande, sur la liste des membres titulaires.

Le Secrétaire général,
G. LAVERGNE

Le Président,
D^r Ch. LAFON

SEANCE DU JEUDI 4 DECEMBRE 1958

PRESIDENCE DE M. LE D^r LAFON, PRESIDENT

Présents : M^{mes} Brun, Busselet, Fellonneau, Marchat, Médus, Mongibeaux, Montagne, Villepontoux; M^{lle} Marquyssel; MML Albié, Ardillier, Bélanger, Berthelot, Borias, Boucher, Busselet, J. Lassaigue, Lavergne,

le Dr Maleville, Secondat, Secret, le Dr Semenon, Tourraton et Villepontoux.

Se sont fait excuser : MM. Becquart, le m^{re} de Constantin de Châteauneuf et Saint-Martin.

FELICITATIONS. — M. le m^{re} de Constantin de Châteauneuf, nommé chevalier d'honneur et de dévotion de l'Ordre souverain de Malte.

REMERCIEMENTS. — M^{re} de Saint-Malhurin, M. J. Loubière et le Dr Sigaux.

ENTREES D'OUVRAGES ET DE DOCUMENTS. — Hucher (F.), *l'art gaulois, ou les Gaulois d'après leurs médailles*; Paris-Le Mans, 1868-1874; in-fol. de 63 p. et de 101 pl. lithographiées et de 160 p. avec 220 fig.; relié; don de M. Joseph Saint-Martin;

Lacape (H.), *Notice sur Marc-Antoine Julien (de Paris)*; Bordeaux, imp. Taffard, 1958; in-8°, 124 p.; hommage de l'auteur;

L'Information d'histoire de l'art, mai-oct. 1957, contenant l'article du Dr Gausson. *Une grotte préhistorique à gravures* (Gabillou); hommage de l'auteur;

Eglise Saint-Pierre de Cabans : façade et face méridionale; église de Domme : portail; château de Lherm. à Rouffignac : cheminée et voûte terminale du grand escalier; 5 photos de divers formats; don de M. J. Bouchereau;

Programme du Théâtre du Peuple à Bussang (Vosges); saison d'été 1958; don de M. J. Huguet.

D'autre part, M. M. Dufour, directeur des Services de la Construction de la Dordogne, complétant ses précédents envois, a adressé à la Société les trois dernières études qu'il vient d'établir (tomes 40 à 51 du Rapport d'ensemble).

Elles concernent l'aménagement du bourg de Négrondes, — l'évolution historique et l'aménagement de la ville d'Eymet, — le traité d'union de 1240 entre la Cité et le Puy-Saint-Front et son influence sur le développement de la ville de Périgueux.

M. le Président exprime les remerciements de la Société aux divers donateurs et félicite M. Dufour du bel avancement dont il vient de faire l'objet.

REVUE BIBLIOGRAPHIQUE. — A signaler dans le *Bulletin de la Société préhistorique française*, d'octobre 1958, *Le symbolisme des grands signes dans l'art pariétal paléolithique*, par A. Leroi-Gourhan; dans le *Bulletin de la Société archéologique du Gers*, 3^e trim. 1958, *Une opinion sur les piles gallo-romaines*, par M. André Peré (ce seraient des monuments funéraires dépendant des domaines ruraux; en Dordogne, existent la commune de Cours-de-Piles et plusieurs lieux dits *le ou les Piles*); dans le *Bulletin de liaison* de la Société archéologique de l'Orléanais, novembre 1958, M. Le Maire indique que le château de Montpipeau, qui appartient, au XVII^e siècle, à un Périgourdin, François Pierre du Cluzel, intendant de la généralité de Tours; dans la « chronique » de *Cîteaux in de Nederlanden*, publié par l'abbaye de Westmalle (Belgique), 1958, n° 4, un entrefilet sur l'article de M^{lle} Corbin, *Le Fonds manuscrit de Cadouin* (*Bull. de la Soc.*, 1954); dom J. Leclercq a procuré un petit complément à cette étude dans *Analecta S.O. Cisterciensis*, 1955, p. 142.

COMMUNICATIONS. — Sur les listes de l'Ordre de la Jarretière, publiées par Moreri, le Dr Lafon a relevé, pour la période de la guerre

de Cent Ans, les noms de membres se rattachant au Périgord par les terres qu'ils y ont possédées et le rôle qu'ils y ont joué.

Dans la première promotion — celle de 1349 — figure Pierre II de Grailly. Moreri l'appelle Pierre de Foix, captal de Buch, alors que ce furent seulement ses petits-fils qui abandonnèrent le nom de Grailly pour prendre celui de leur mère, Isabelle de Foix.

On a fait de Jean III de Grailly, le Captal de Buch, qui mourut en 1376 dans la prison du Temple, où le gardait Charles V, un chevalier de la Jarretièrre; mais il ne figure pas sur les listes de Moreri. Il eut pour successeur Archambaud, qui fut l'auteur de la branche cadette, dite de Foix.

Gaston I^{er} de Foix, héritier de tous les biens des Grailly, et son fils aîné, Jean IV, furent aussi nommés chevaliers de la Jarretièrre par Henri VI, qui récompensait ainsi leur fidélité à toute épreuve. (Sur ces personnages, voir le présent tome du *Bulletin*, p. 81).

En racontant dans le *Bulletin* de l'an dernier, t. LXXXIV, p. 49, le *Roman de la comtesse Gabrielle de Ribérac*, notre président avait rappelé qu'elle s'était follement éprise d'un de ses beaux-frères, Jacques-Louis Chapt de Rastignac, dit le chevalier de Ribérac, qui fut tué en duel le 31 octobre 1764.

L'identité de l'adversaire, la cause du combat avaient échappé au D^r Ch. Lafon; les *Mémoires* de la vicomtesse de Fars de Fausselandry (Paris, Le Doyen, 1830, t. I, p. 8), qui était une nièce de la victime, les lui fournissent. « Le chevalier de Chapt, écrit-elle, colonel du régiment de ce nom, homme recommandable tant par sa bravoure que par ses vertus, après avoir fait plusieurs campagnes avec distinction, fut tué en duel par un de ses officiers, le comte de Beaurepaire... ». Le prétexte aurait été une question de service que la vicomtesse expose assez mal.

Remarquons au passage que ni M^{me} de Fars, parlant de son oncle le chevalier, ni le comte de Sainte-Aulaire, qui dans ses *Portraits de famille*, cite à plusieurs reprises la comtesse Gabrielle, sœur de sa grand-mère, ne font la moindre allusion au roman d'amour, qu'une indiscrétion de Latapie nous a révélé.

Le D^r J. Gaussen fournit un compte rendu détaillé des travaux effectués sous sa direction dans la grotte de Gabillon en 1957; il étudie le matériel recueilli à l'intérieur de la cavité et, notamment, une fort belle lampe. Ce travail sera publié dans le *Bulletin*.

Le m^{re} de Constantin de Châteauneuf a rédigé un travail succinct sur les possessions de l'Ordre du Temple et de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, ou de Malte, en terre périgourdine. On y trouve une référence à la thèse soutenue par M. Bernard de Gaulejac en vue de l'obtention du diplôme d'archiviste-paléographe : *La liquidation des biens de l'Ordre du Temple dans le Sud-Ouest de la France* (Paris, Picard, 1925).

Après la suppression de l'Ordre des Templiers, ses biens échurent en grande partie aux Hospitaliers, devenus les Chevaliers de Rhodes, puis de Malte (1530). L'Ordre de Malte comptait 8 langues; celle de Provence incluait le Périgord (grand prieuré de Toulouse).

Les biens de l'Ordre de Malte furent confisqués à la Révolution. L'île de Malte fut prise par Bonaparte en 1798, mais la France en fut chassée par l'Angleterre qui ne respecta pas la clause de la paix d'Amiens (1802) concernant Malte.

Le 1^{er} janvier 1957, l'Ordre de Malte s'est vu restituer par le Saint-Siège les dignités dont il était investi depuis l'origine. Il groupe 3.000 chevaliers, répartis en 6 prieurés et 19 associations nationales. Il entretient des légations dans 18 états et auprès des organisations internationales. Il administre des hôpitaux, des cliniques, des dispensaires et des léproseries.

M. Lavergne fait observer que cette étude vient à point pour nous rappeler que nous sommes encore loin de bien connaître l'histoire de l'Ordre de Malte en Périgord; la nomenclature de ses établissements, telle que M. de Constantin la présente, appellerait toutefois quelques retouches.

C'est un sujet d'une brûlante actualité, « Bugeaud et la conquête d'Algérie », que traite M. Georges Rocal. Un sujet d'histoire générale aussi et qui, de ce fait, dépasse un peu le cadre de nos travaux habituels. Ce raccourci du rôle décisif de Bugeaud dans l'affaire algérienne, de mai 1836 à juin 1847, ses batailles et ses négociations avec Abd-el-Kader, ses controverses politiques au sujet de l'organisation de la conquête et de la colonisation, les obstacles innombrables à surmonter partout, feraient une brillante conférence. Notre collègue n'a pas manqué, bien entendu, de lier cette phase capitale de la vie de Bugeaud à sa qualité de député et de conseiller général de la Dordogne et d'associer ainsi l'opinion locale, représentée par les journaux, à l'activité patriotique du vainqueur d'Isly, dans ses succès comme dans ses moments difficiles.

M. Gérard Gachet, notaire à Issigeac, signale dans la commune de Loubès-Bernac (Lot-et-Garonne), limitrophe des départements de la Gironde et de la Dordogne, la découverte d'un sarcophage pourvu de son couvercle. L'emplacement exact est au village des Bournizeaux, sur la rive est du Seignal, dans un champ que longe l'ancienne voie de Sainte-Foy-la-Grande à Puuguilhem.

La dalle du tombeau est très éraflée et en partie brisée; le cercueil, brisé en deux morceaux, est encore enfoui à 0,30 cm. dans la terre. Il mesure 1 m. 96 de la tête aux pieds, il est plus étroit aux pieds qu'à la tête et présente un petit renflement à la place des épaules, ainsi qu'une sorte de coussinet pour la tête. Il y avait dans ce sarcophage, au milieu des ossements de plusieurs corps, des débris de poterie, aux arêtes bien moulées; une pointe, épingle ou agrafe, d'un métal cuivreux, fortement oxydé et une sorte de boucle d'un métal présentant l'aspect de l'étain.

M. Gachet sera remercié de sa communication.

Du Calvados, où il réside actuellement, M. Guy Lafosse nous transmet un extrait de lettre concernant la situation du château d'Estissac.

«... Il y a, en effet, au village de Lavaur (basse) un emplacement où il est facile de reconnaître qu'il y a eu des terrassements (l'endroit s'appelle au plan cadastral d'Issac : La Terrasse) et les plus vieux habitants que j'ai connus l'appelaient la terrasse du château; il reste quelques vestiges de murailles et des amas de pierres. Tout cela est situé le long du chemin très ancien de St-Séverin-d'Estissac au moulin d'Albret (de Maziéras), à quelques mètres de la borne commune des paroisses d'Issac et St-Hilaire-d'Estissac. De ce lieu-dit La Terrasse, la vue s'étend très loin à l'est et à l'ouest, sur la vallée de la Crempse et au nord, sur le vallon de St-Jean-d'Estissac.

« La tradition orale est bien qu'il y a eu là un château, et certaines légendes disent qu'il a été rasé pour punir son propriétaire de ses exactions et pilleries ! Mais à quelle date ?

« Il est probable que s'il y a eu un château d'Estissac, ce serait bien là qu'il aurait existé. C'était l'avis de M^r Marceau, avocat à Bergerac, très érudit et qui connaissait bien le pays. Je le tiens de lui-même depuis plus de 50 ans — sans autre précision.

« Je sais que certains auteurs situent le château d'Estissac aux « Caux de Salles », ou « Echo de Salles », Cne de Beleymas, dans un taillis, en face de Campagnac, à 300 ou 400 mètres de la Crempse. Il y a là, en effet, des ruines d'une construction qui devait être importante. D'autres prétendent que le château d'Estissac dominait la vallée de la Crempse, dressé sur l'éperon qui termine les collines qui séparent le Roy de la Crempse, c'est-à-dire le vallon de Villamblard de celui de Montagnac, commune de Beleymas, en face de la Garnerie. Je n'ai jamais vu qu'il restât de vestiges de ruines en cet endroit. En tout cas, dans ces deux hypothèses, nous nous éloignons de la région d'Estissac, dont le centre me paraît bien plus à Lavaur que partout ailleurs. Je dois dire que là, s'il reste des pierres entassées, je n'en ai jamais vu de sculptées ».

M. Jean Secret dit qu'un fragment de fresque et des graffiti gallo-romains ont été trouvés par M. Claude Barrière, professeur au Lycée, dans le terrain H.B.M. du boulevard Bertrand-de-Born; ces objets ont été déposés au Musée du Périgord.

Notre vice-président décrit un calice en argent du XVII^e siècle, conservé à Laforce. Il porte deux poinçons d'orfèvre, un L couronné et une fleur de lys couronnée, ainsi que l'inscription :

CE CALICE A M. I PERIERE DE PROXIMART DE LAGARDELLE.

M. Jean Secret note la parution du tome III de *l'Iconographie de l'art chrétien*, par Louis Réau (Paris P.U.F.). Il constitue le premier volume de l'Iconographie des Saints (de A à F). Saint-Front y est étudié p. 548, dans cinq figures allant du XI^e au XVIII^e siècle ; ce qui est bien peu, semble-t-il. La notice de Louis Réau appelle un premier complément de la part de Jean Secret : Ce sont outre des statuettes de rétables, un tableau du XVIII^e conservé à la basilique Saint-Front, une statue du XVII^e en bois polychromé, en l'église de N.D. de Sanilhac; enfin, une pièce assez curieuse du Musée, portant le n^o 1821 A. Ce haut relief (0 m. 40) a été découvert en 1898 sous le dallage de la chapelle des Augustins (précisément celle du Musée) et paraît représenter le miracle de la bilocation de l'Apôtre du Périgord assistant, en même temps à une cérémonie dans son église et aux obsèques de Sainte Marthe à Tarascon. On se souvient que l'on conservait à l'église de Tarascon le gant que Saint-Front avait oublié lors de ce voyage extatique.

ADMISSION. — M. Jean-Marie Merlet, rue du Boccador, 7, Paris (VIII^e); présenté par M^{me} A. Bireau et M. J. Bouchereau.

Le Secrétaire général,

G LAVERGNE

Le Président,

D^r Ch. LAFON

Un exemple de procédure ecclésiastique au 14^e siècle

L'ANNEXION DU PRIEURÉ DE MUREAU A L'ABBAYE DE TOURTOIRAC

Le monastère bénédictin Saint Pierre de Tourtoirac ¹ fondé par l'abbaye d'Uzerche et officiellement établi — d'aucuns disent rétabli — en 1025 par Gui, vicomte de Limoges, avait été, dès le principe, généreusement doté de revenus. Mais luttes seigneuriales et guerres anglaises étaient passées par là et les bâtiments conventuels, détruits vers la fin du 13^e siècle ou le début du 14^e, ne furent jamais pleinement relevés; l'église abbatiale elle-même avait beaucoup souffert.

Les moines étaient peu nombreux et leur vie, tragiquement mêlée aux événements de l'époque, se relâchait insensiblement. Quelques années plus tard, l'un d'entre eux, Raymond de Larivière, ne portera-t-il pas les armes et, bien qu'il n'ait ni tué ni blessé personne, ne devra-t-il pas solliciter du pape Grégoire XI la dispense requise en pareil cas pour recevoir le sous-diaconat et posséder un bénéfice ² ?

Quant à l'abbé, son monastère endetté ne percevait plus assez de redevances pour que sa mense — c'est-à-dire la part de revenus qui lui était personnellement affectée — lui permit de faire face à son train de vie ainsi qu'aux nombreuses charges charitables ou autres qui lui incombait.

Le cas de Tourtoirac n'était pas — bien loin de là — un cas unique dans une France désolée par les combats et les brigandages. Aussi, pour remédier à cette misère générale et permettre de relever les ruines accumulées, le pape Clément V ³ avait-il édicté une Constitution aux termes de laquelle les ordinaires pourraient annexer tel ou tel bénéfice mineur, un prieuré par exemple, aux abbayes pauvres et en verser les revenus soit à la mense abbatiale soit aux divers offices prébendés des monastères: chantrerie, sacristie, etc... moyennant certaines conditions bien déterminées et l'observation de certaines formalités juridiques.

1. Sur Tourtoirac, on doit consulter le tome 35, f^o 264-322, du Fonds Périgord, à la Bibliothèque Nationale, dont sont tirées les pièces principales auxquelles se réfère cet article.

2. Lettre de Grégoire XI du 5 décembre 1372; texte dans le tome 35, coll. Périgord.

3. Clément V a siégé de 1305 à 1316.

L'abbé de Tourtoirac, Bertrand ⁴, ne devait pas tarder à s'appuyer sur cette Constitution pour demander l'incorporation à son monastère d'un de ses prieurés et le versement des revenus à sa propre mense.

Or, parmi tous les prieurés dépendant de Tourtoirac, certains, comme celui de Bauzens, de Bars ou de Granges-d'Ans, avaient conservé une vie normale malgré ces temps troublés ⁵. Celui de Mureau ⁶, par contre, avait une vie fort précaire puisque les enquêtes successives démontreront que ses revenus ne suffisaient pas à y faire vivre un prieur et son « socius ». C'est donc sur ce prieuré que l'abbé Bertrand jeta son dévolu.

Mais, comme Mureau dépendait alors du diocèse de Limoges, c'est à l'évêque de ce lieu, Gérard Roger ⁷, que la demande d'incorporation dut être adressée. Ce dernier, qui se trouvait pour lors en Avignon, voulut s'entourer de toutes les précautions requises en cette matière et délégua deux commissaires, les curés voisins de Saint-Mesmin et de Génis, pour enquêter sur la situation financière de Tourtoirac et de Mureau et juger de l'opportunité du maintien du prieuré ou de son annexion à l'abbaye avec union des revenus à la mense abbatiale ou à l'un des offices du monastère. Le curé de Génis convoqua donc en sa présence diverses personnalités distinguées et dignes de foi dont on ne précise pas les noms, leur fit prêter serment et recueillit leurs dépositions qu'il expédia sous pli scellé à son évêque.

L'évêque Gérard prit encore le temps de la réflexion, puis, par une lettre datée d'Avignon, le 16 juillet 1324, décréta l'annexion pure, simple et perpétuelle de Mureau à Tourtoirac et l'union de tous ses revenus à la mense abbatiale à condition que le culte divin et la charge des âmes soient toujours assurés — s'il y avait lieu — dans ce prieuré et que la rétribution du prêtre nommé à cet effet soit prise sur les revenus. Il demandait aux curés de Génis, Ségur, Coussac et Saint-Mesmin, de mettre l'abbé de Tourtoirac en possession de Mureau dès qu'il vaquerait par décès ou par démission du titulaire, auquel, dans ce cas, il conviendrait d'attribuer une pension.

Or, l'évêque Gérard devait décéder peu de temps après l'envoi de cette lettre, le 7 octobre 1324. Trois jours plus tard, le 10

4. Bertrand, abbé de Tourtoirac, est mentionné en 1323 (arch. Pan) et en 1331 (arch. Ville de Périgueux).

5. Le tome 35 précité mentionne en effet quelques nominations à ces prieurés.

6. Le *Pouillé historique du diocèse de Limoges*, édition Leclerc, p. 522, signale le prieuré de Mureau sur la paroisse de Saint-Trie, archiprêtre de Lubersac. La carte d'état-major porte Muraux, à l'ouest de Sainte-Trie.

7. Gérard Roger fut évêque de Limoges du 13 février 1317 au 7 octobre 1324.

octobre, Hélié de Talleyrand était nommé à sa place ⁸. Peu après sa nomination, Hélié dut être saisi de cette affaire et prié de confirmer l'incorporation ordonnée par son prédécesseur. Mais désireux lui aussi d'agir prudemment, le nouvel évêque, dans sa lettre datée d'Avignon le samedi après Noël 1324 (29 décembre) et scellée de son grand sceau, nomma de nouveau deux commissaires, les abbés de Châtres et de Dalon, pour faire une nouvelle enquête sur cette affaire et sur la légitimité de la procédure employée.

L'abbé cistercien de Dalon, qui était alors Pierre ⁹, devait parfaitement connaître la situation matérielle du monastère de Tourtoirac dont il était voisin et avec lequel son propre monastère avait eu et avait encore de fréquentes relations. Il précisera dans son rapport que deux abbés de Tourtoirac, Ademar de Neuvialle et Hélié du Cheyron, avait dû résigner leur charge abbatiale à cause de la trop grande pauvreté du couvent ¹⁰.

Mais Pierre connaissait encore mieux la situation de Mureau qui se trouvait sur la même paroisse que son abbaye. Son rapport nous apprend, en effet, que Mureau n'avait de prieuré que le nom puisqu'il n'avait pas et n'avait jamais eu ni église, ni chapelle, ni oratoire, que l'on n'y trouvait ni croix ni calices et que l'on n'y célébrait ni la messe ni les offices. C'était en définitive un pied-à-terre rustique, ou, en termes monastiques, une grange plutôt qu'un prieuré.

L'abbé de Dalon convoqua néanmoins à Dalon même plusieurs personnages compétents, leur fit prêter serment devant deux témoins requis à cet effet : Adémar, prieur de Bars, et Bernard de Ferrières junior, chevalier. Leur déposition fut enregistrée par Jean Ruffi, notaire royal et clerc du diocèse de Périgueux. Dans son rapport daté du lundi après Lactare de l'an 1324, scellé de son sceau et de celui du notaire, l'abbé Pierre de Dalon ratifie l'incorporation de Mureau à Tourtoirac et l'annexion des revenus à la mense dès la vacance du prieuré.

Le doyen et le chapitre cathédral de Limoges mirent assez longtemps à donner leur approbation puisque celle-ci date seulement du mercredi après l'octave de Saint Michel Archange de l'an 1327, soit trois années plus tard.

Dans une bulle dont nous ignorons la teneur, le pape Jean XXII ¹¹ lui-même devait confirmer toute la procédure antérieure.

8. Hélié de Talleyrand, évêque nommé de Limoges, ne fut pas sacré. Il fut transféré à Auxerre en 1328.

9. Pierre est signalé comme abbé de Dalon en 1314 et 1326.

10. Pierre est-il mal informé ou de mauvaise foi ? En fait Clément ordonne le 2 mars 1307 une enquête sur Adémar de Neuvialle qui dut être déposée l'année même, puisque Rainand lui succède sur le siège abbatial en 1308.

11. Jean XXII siège de 1316 à 1334. Pour des raisons d'ordre politique ou familial, ce pape porte un grand intérêt aux diocèses du Midi.

L'affaire pourtant ne s'arrêta pas là car Hélié de Chastanhol, moine de Tourtoirac, pourvu on ne sait trop comment du prieuré de Mureau, voulut le conserver malgré la décision papale ce qui donna lieu à un nouveau différend entre lui et l'abbé Bertrand, différend qui fut porté devant la Cour d'Avignon. Bertrand, ancien doyen d'Angoulême devenu patriarche d'Aquilée, chapelain pontifical et auditeur des causes du Palais Apostolique, et chargé par Jean XXII de se pencher sur cette affaire, réduisit Hélié de Chastanhol au silence et le débouta de ses prétentions.

Quelques années plus tard, l'abbé et le couvent de Tourtoirac s'adressèrent encore au Pape pour le prier de ratifier une fois de plus l'incorporation de Mureau ordonnée par ses prédécesseurs. Innocent VI¹² dans sa lettre datée de Villeneuve-les-Avignon le 5 des calendes de juillet de la seconde année de son pontificat — c'est-à-dire le 27 juin 1354 — tint à refaire l'historique complet de cette affaire et, pour donner plus de poids et de solennité à cet écrit, y fit insérer la lettre de l'évêque Gérard, celle de l'évêque Hélié, celle de l'abbé Pierre de Dalon ainsi que la confirmation du chapitre de Limoges¹³.

Heureuse précaution car ces textes, fidèlement retranscrits dans le tome 35 de la collection Périgord, nous ont permis de mieux comprendre les possessions territoriales de Tourtoirac et leur imbrication dans celles de Dalon et de reconstituer le déroulement d'une affaire qui nous paraît un exemple intéressant de procédure ecclésiastique au Moyen-Age.

L. GRILLON.

Cet article était déjà rédigé lorsque des recherches dans un sens tout différent ont remis sous nos pas le prieuré de Mureau. Dans ses *Origines chrétiennes des hôpitaux du Périgord*, l'abbé Pergol en parle à plusieurs reprises, notamment p. 281, 283 et 292, car Mureau était, à cette époque, uni au chapitre fondé par le marquis d'Hautefort pour le service de la chapelle du château et dont un des ecclésiastiques devait desservir l'hôpital; les mêmes documents nous apprennent que le chapitre perdit par la suite ce prieuré.

On peut consulter aussi Archives départementales, IX G 1, collégiale d'Hautefort.

12. Innocent VI siège de 1352 à 1362.

13. Arch. Avignon. Innocent VI. an. II; lib. II; f^o 234 et 235; ep. 235.

RECHERCHES SUR LES BIENS QU'ONT POSSÉDÉS LES AYDIE DU PÉRIGORD

CHAPITRE II

(Suite)

François 1^{er} d'Aydie testa le 3 octobre 1560 et mourut l'année suivante; sa femme Françoise de Salignac était décédée dix ans plus tôt, ayant testé le 15 décembre 1550. Ils avaient eu au moins huit enfants.

L'aîné des garçons, Pierre, avait été tué en 1524 devant Pavie. Le troisième, Guy, ainsi qu'il est dit plus haut, fut évêque de Sarlat, et le quatrième, Geoffroy, partagea avec ses sœurs les seigneuries de la Saintonge et du Médoc, mais en eut la plus grosse part; il était titré seigneur de Guitinières, vicomte de Castillon-en-Médoc, baron de Saussac et de Lamarque, etc. Il avait également reçu les deux tiers de la vicomté de Fronsac, qu'il délaissa en 1551 en faveur de Jacques d'Albon, maréchal de Saint-André 45. Il fut l'auteur de la branche cadette des Aydie de Guitinières-Castillon, qui cessa d'être périgourdine et dont, pour cette raison, nous ne nous occupons plus.

Une des filles, Françoise, mariée en 1535 au baron Charles de Montferand, avait hérité certains droits du feu seigneur de Laurec, qui consistaient en rentes sur les paroisses de Guitinières, de Saint-Simon et de Saint-Hilaire en Saintonge 46. Une autre fille, Hilaire, qui s'était alliée à Louis de Montlezun, avait reçu des droits sur la seigneurie de Roussille. Enfin Philippe, devenue veuve de Charles de Laval, s'était unie vers 1577 à Etienne de Gontaut, baron de Cuzorn et vicomte de Saint-Julien dont il sera question plus loin.

CHAPITRE III

Guy d'Aydie, fils aîné du vicomte François 1^{er}, à qui il devait succéder, mourut avant lui en 1553. Il avait d'abord épousé, dit M. de Saint-Saud, Jacqueline de Montbron, qui décéda sans lui avoir

45. Geoffroy d'Aydie possédait « le quint en deux tiers, les trois faisant le tout » de la vicomté de Fronsac; l'autre tiers appartenait alors aux Talleyrand (SAINT-ALLAIS, loc. cit.); on a vu plus haut que la co-seigneurie de Geoffroy provenait de la succession d'Odet d'Aydie l'aîné.

46. *Arch. Hist. de la Gironde*, XXVI, 1878-1879.

donné d'enfant ¹. Il se remaria vers 1551 avec Marie de Foix-Candale, fille de Gaston III de Foix, comte de Candale, et de Marie ou Marthe d'Astarac. La nouvelle vicomtesse de Ribérac ² apportait en dot 30.000 livres et certains droits immobiliers, dont il sera question plus loin.

De ce second mariage Guy laissait un fils, François II, qu'on titra vicomte de Carlux, tant que vécut son grand-père. A la mort de ce dernier, en 1561, il devint vicomte de Ribérac et d'Epeluche et sgr de Montagrier; il n'avait que 9 ans et jusqu'à sa majorité ce fut sa mère, qui administra la vicomté et ses autres biens. Plus tard il vécut surtout à la cour et on sait qu'il mourut tragiquement, en 1578, à la suite du fameux duel des Mignons d'Henri III, alors qu'il avait à peine 26 ans. Il était encore célibataire; mais nous savons par le testament de sa mère qu'il était fiancé à Marguerite de Foix-Gurson, fille du marquis de Trans et de Marguerite Bertrand et petite cousine de Marie de Foix-Candale; cette fiancée ne se maria qu'en 1606, ayant dépassé la quarantaine, avec Louis Galiof de Genouillac.

A la mort de François I^{er}, son second fils Clinet d'Aydie devenait héritier présomptif du patrimoine, du moins tant que son neveu François II n'aurait pas de descendance légitime mâle, et il avait pris à son tour le titre de vicomte de Carlux.

Clinet avait épousé Sibile de Jaubert, fille de Guy, sgr d'Allemans et possesseur de fiefs dans la châtellenie de Montagrier ³, et de Marguerite de Noailles; jusqu'à sa mort, il vécut surtout chez ses beaux-parents, qui habitaient le château de Montardit ⁴.

Entre Clinet et sa belle-sœur Marie de Foix, il ne tarda pas à s'élever des contestations au sujet de la seigneurie de Montagrier, dont elle réclamait la possession en invoquant une transaction qu'elle aurait jadis conclue avec son beau-père. En dépit d'un arbitrage, il s'ensuivit un procès et le Parlement de Bordeaux jugea que François II n'avait droit qu'à la moitié des biens en litige,

-
1. Cette Jacquette de Montbron était fille d'Antoine, baron de Mortagne, et de Jeanne Lhermite (Comte de Saint-Saud); il faut se garder de la confondre avec une autre Jacquette de Montbron, qui était probablement sa parente et qui épousa André, vicomte de Bourdeille; cette dernière était fille de François, baron d'Archiac et de Matha, et de Jeanne de Monpezat.
 2. En fait Marie de Foix ne sera jamais vicomtesse de Ribérac, mais le titre lui en sera donné par courtoisie et elle le portera jusqu'à sa mort.
 3. La seigneurie d'Allemans était située dans la mouvance des vicomtés de Ribérac et d'Epeluche; les Jaubert (ou Joubert) étaient donc à ce titre vassaux des vicomtes.
 4. Montardit était un repaire noble situé dans la paroisse de Brassac (commune actuelle de Grand-Brassac) et dans la mouvance de la châtellenie de Montagrier.

l'autre moitié appartenant à Clinet ⁵. Après cet arrêt, pour que son fils soit seul propriétaire de la seigneurie et du château de Montagriër, Marie acheta à Clinet sa co-seigneurie et pour la payer, elle emprunta la somme nécessaire à son frère François de Foix-Candale, le futur évêque d'Aire ⁶.

En 1573, à l'occasion d'un autre procès qui opposait Marie de Foix à une de ses belles-sœurs, Philippe d'Aydie, veuve de Charles de Laval, réclamant la révision de ses droits légitimaires, le château de Ribérac fut estimé 10.000 livres et son mobilier 1.060.

A la mort de François II, qui était encore célibataire, ce fut son oncle Clinet qui devint vicomte de Ribérac et d'Epeluche. On vient de voir que celui-ci n'avait plus de droit sur Montagriër. En outre, il ne possédait plus la châtellenie de Montcuq, que Marie de Foix avait voulu conserver et qu'elle lui avait achetée pour 38.000 livres, somme que lui avait encore prêtée son frère l'évêque d'Aire ⁷.

Dès qu'elle fut veuve et jusqu'à sa mort, Marie de Foix se titra dame vicomtesse de Ribérac et d'Epeluche, de Montagriër, de Montcuq, de Puypaulin, de Castelnau-en-Médoc et autres lieux. Pour éviter des répétitions j'expliquerai plus loin l'origine des droits de Marie sur le château de Puypaulin et sur la terre de Castelnau, droits qu'elle devait transmettre à son neveu Armand d'Aydie.

Lorsque Clinet eut succédé à son fils, Marie de Foix se retira dans son château de Montagriër et elle y résida tant que vécut son beau-frère, avec qui elle n'était pas en très bons termes.

Clinet n'ayant pas de descendance, ce devait être son frère Charles d'Aydie, troisième fils de François 1^{er}, qui aurait dû lui succéder; mais il mourut quatre ans avant lui, en 1584.

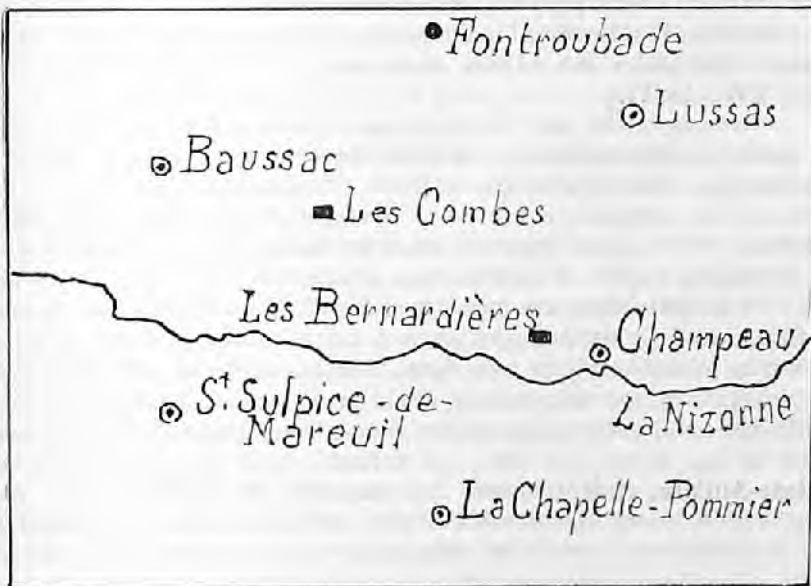
Par testament, Clinet fit alors héritier de tous ses biens personnels son neveu Armand d'Aydie, fils aîné de Charles, qui devait devenir vicomte de Ribérac, et il prévoyait une série de substitutions, qui régleraient pour longtemps la possession du patrimoine des Aydie.

Lorsque Charles était né, ses aînés étaient pourvus et il ne restait plus grand'chose pour le titrer. On se souvint alors d'un

-
5. Dans la châtellenie de Montagriër, la part des Aydie paraît avoir été de beaucoup la plus importante et elle comprenait le château, dont il ne reste à peu près plus de trace. Les Jaubert de Montardit et la famille dite de Montagriër, qui possédait le château et la seigneurie de Maroite, ne paraissent y avoir possédé que de petits fiefs.
 6. François de Foix-Candale devait succéder à son frère Christophe sur le siège d'Aire-sur-l'Adour en 1570; dans son testament, dont il sera question plus loin, il faisait remise à sa sœur des 24.000 livres qu'elle lui devait encore pour l'acquisition de Montagriër.
 7. François faisait également remise à Marie des 14.000 livres qu'elle restait lui devoir pour l'achat de Montcuq.

petit fief avec gentilhommière situé dans la paroisse de Monbazillac, qu'avait apporté aux Aydie sa grand'mère Anne de Pons; on pouvait en disposer d'autant plus librement, que son père le vicomte François 1^{er} était devenu sgr de Montcuq, châtellenie qui avait dans sa mouvance la paroisse de Monbazillac.

En 1575 Charles d'Aydie, sgr de Monbazillac, épousa Jeanne de Bourdeille, fille unique de Jean et de Claude de Gontaut-Saint-Geniès, qui devait hériter les château, seigneurie et terres des Bernardières ⁸.



Châtellenie des Bernardières

La châtellenie des Bernardières avait appartenu aux barons de Mareuil, qui l'avaient vendue aux Authon, tout en conservant la foi et l'hommage. En 1502 Antoine d'Aulhon la céda à François de Bourdeille en échange de la terre du Petit-Mareuil, qui lui venait de sa mère Catherine de Mareuil et qui était située dans la châtellenie

8. Le château des Bernardières, aujourd'hui en partie ruiné, est situé dans la paroisse de Champeaux; sa châtellenie comprenait, outre Champeaux, les paroisses de La Chapelle-Pommier et de Saint-Sulpice-de-Mareuil, toutes trois dans le cant. de Mareuil-sur-Belle, et celles de Fontroubade et de Lussas en partie dans le cant. de Nontron.

lenie de Jarnac en Saintonge ⁹. A la mort de François de Bourdeille les Bernardières échurent à un de ses cadets Gabriel ¹⁰ et Jean, fils de ce dernier, en hérita. L'inventaire des biens de Jeanne de Bourdeille, qui eut lieu le 8 mars 1597, au lendemain de sa mort, nous fait connaître que dans la châtellenie des Bernardières, outre le château et les droits seigneuriaux, elle possédait, comme seigneur foncier et direct, deux métairies, la grande « consistant en labourage de trois paires de bœufs » et la petite d'une seule paire de bœufs, deux moulins construits sur la Nizonne (et non sur la Lizonne, comme on l'écrit souvent) et une forge sur le même cours d'eau. Elle était, en outre, propriétaire de deux métairies dans la paroisse de Douzillac et d'un moulin dans celle de Beaumont (Cf. DE MONTAIGUT, Inventaire des bijoux de Jeanne de Bourdeille, *Bul. S.H. A.P.*, VIII, 1881).

Devenu riche par son mariage, Charles d'Aydie fit abattre la petite gentilhommière de Monbazillac et construire à sa place le château que l'on admire aujourd'hui. Monbazillac ne fut cependant qu'une seigneurie fantôme, sans juridiction, tant que vécut Marie de Foix; elle s'opposait au démembrement de la châtellenie de Montcuq, qu'elle avait achetée à Clinet.

En 1584, lorsqu'il mourut, Charles laissait quatre jeunes enfants, dont l'aîné Armand avait à peine 8 ans ¹¹. Leur mère se remaria presque aussitôt avec son cousin Antoine Beaupoil de Sainte-Aulaire, sgr de Lanmary. Il est probable que Jeanne de Bourdeille conserva jusqu'à son décès, survenu au début de 1597, l'usufruit de ses biens, car tous ses enfants, tant les Aydie que les Sainte-Aulaire, étaient encore mineurs. Dès le 15 mars 1597 une transaction intervint entre les tuteurs de ces enfants, qui attribua les Bernardières à ceux du premier lit et il est probable que les

9. Antoine d'Authon, qui, après avoir vendu les Bernardières, serait allé courir l'aventure, revint en Périgord quatre ans plus tard et vendit le château et la terre des Combes, situés dans la paroisse voisine de Beausnac, pour s'équiper en corsaire et faire la course dans la Méditerranée; il serait devenu sous le nom de Kheir-ed-Din, dit Barberousse II, pacha d'Alger, puis amiral de la flotte du Sultan de Turquie Soliman II (DUJARRIC-DESCOMBES, Le château des Combes et Barberousse, (*Bul. S.H.A.P.*, XVII, 1890).

10. François I^{er} de Bourdeille, fils aîné d'Arnaud II et de Catherine de Mareuil, eut de son union avec Hilaire du Fou au moins trois fils: François II qui lui succéda, Jean sgr de Grésignac et de Saint-Just, et Gabriel à qui échurent les Bernardières; ce dernier eut entr'autres enfants Jean qui lui succéda et François qui fut évêque de Périgueux de 1578 à 1599. Le baron de Mareuil réclama à son cousin François de Bourdeille — ils avaient un grand-père commun Guy de Mareuil — les lods et vente pour l'échange des Bernardières, ce que l'acquéreur contestait; mais celui-ci fut condamné à les payer au denier 6.

11. Charles d'Aydie avait eu trois garçons et une fille: Armand l'aîné, Guy dont il sera question plus loin, Charles qui dut mourir jeune et Françoise qui mourut dans un couvent de Saintes après avoir abjuré le calvinisme.

terres de Douzillac et le moulin de Beauroune échurent à ceux du second lit.

Lorsque le vicomte Clinet décéda en 1588, quatre ans après Charles, Armand, fils de celui-ci, recueillit les biens patrimoniaux des Aydie: les vicomtés de Ribérac et d'Epeluche et la seigneurie de Carlux; mais les biens personnels de leurs parents restèrent indivis entre son frère et lui jusqu'à leur majorité.

Marie de Foix, dont la sagesse égalait l'énergie, fut en fait, sinon officiellement, la tutrice du jeune vicomte Armand, car la dame de Sainte-Aulaire ne paraît pas s'être beaucoup occupée des garçons nés de son premier mariage; il se pourrait que ce désintéressement ait eu une cause religieuse, les fils de Charles d'Aydie étant élevés dans la foi catholique, alors qu'elle était protestante; dans son testament Clinet avait en effet précisé que ses successeurs devaient obligatoirement professer la religion romaine.

En 1595 le roi Henri IV érigea la vicomté de Ribérac en comté; il récompensait ainsi à bon compte la fidélité et le dévouement des Aydie à la couronne.

Quand Armand eut 21 ans, en 1597, Marie lui fit épouser Marguerite de Foix, fille de sa nièce Diane de Foix-Candale, et de son cousin Louis, comte de Foix-Gurson, qui avait été tué avec ses deux frères au service du roi de Navarre au combat de Moncrabeau (1586). La jeune femme apportait en dot 40.000 livres et la vicomtesse de Ribérac donnait au marié à peu près tous ses biens personnels, notamment Montagrier et Montcuq, tout en s'en réservant l'usufruit.

Marie de Foix mourut vers 1600. Elle léguait au comte Armand tous les biens, dont elle lui avait déjà donné la nue propriété. Tant qu'elle avait vécu, elle l'avait empêché d'aliéner la moindre parcelle de terre, bien qu'il eut de grands besoins d'argent. Comme l'a très justement observé M. Dusolier, à cette époque, il en coûtait fort cher de servir le roi. Aussi dès que sa tante eut disparu, il vendit la vicomté de Carlux pour 90.000 livres à François de Coustin de Bourzolles ¹².

Pour donner une consistance territoriale à la seigneurie de Monbazillac et lui créer une juridiction, qui seules pouvaient lui donner une valeur vénale, il voulut détacher de la châtellenie de Montcuq les paroisses de Monbazillac, de Saint-Christophe et de Colombier. Mais ce démembrement nécessitait l'assentiment de sa femme, co-héritière de la châtellenie, qui était mineure et en outre

12. Bourzolles paroisse du cant. de Souillac (Lot). Il est probable que cette importante châtellenie de Carlux ne devait guère rapporter aux Aydie car elle était trop éloignée de Ribérac pour qu'ils puissent surveiller leurs préposés.

orpheline. Son grand-père Germain-Gaston de Foix-Gurson, marquis de Trans, ne pouvait plus, ainsi qu'on l'a dit, défendre ses intérêts dans la transaction qui devait intervenir, car il était mort avant novembre 1597. Ce rôle dut être rempli par le sieur de Bussaguet, neveu de Michel de Montaigne, seul survivant des trois tuteurs désignés par le marquis dans son testament ¹³.

Ce ne fut qu'en 1606, quand Guy d'Aydie, frère cadet du comte Armand, eut atteint sa grande majorité, que furent partagés les biens personnels de leurs parents, restés jusque là en indivision. Une transaction intervint alors, qui attribua à Armand la seigneurie de Monbazillac et la châtellenie de Montcuq, que lui avait du reste léguée Marie de Foix, et à Guy la baronnie des Bernardières. Quant à la châtellenie de Montagrier bien que donnée également par Marie à Armand, elle échut aux deux frères en co-seigneurie.

On vient de voir que le comte Armand n'avait pas attendu le partage pour préparer la vente de Monbazillac. De même, par acte du 11 novembre 1605, dans lequel il se qualifie déjà co-seigneur de Montagrier, il avait vendu à Antoine de Montagrier, sgr de Maroite, moyennant 7.200 livres tous les droits de justice, ainsi que des rentes foncières, sur trois villages situés dans la paroisse de Brassac. Mais après le partage de 1606, Guy d'Aydie devenu baron des Bernardières, invoquant son droit de retrait lignager, obtint la revente de ces droits et rentes à son profit le 14 mars 1607 ¹⁴. On verra plus loin ce qu'il advint de cette châtellenie de Montagrier.

Après le partage de 1606 le comte Armand était libre de disposer de Monbazillac, qu'il vendit l'année suivante à Louis Bouchard d'Aubeterre (1607). Quelques années plus tard, ce dernier eut son acquisition érigée en vicomté par le roi Henri IV ¹⁵.

Bien que réduite à neuf paroisses, la châtellenie de Montcuq était encore importante. Le comte Armand ne tarda pas à s'en défaire en la vendant à Frédéric de Foix, comte de Gurson et du Fleix, frère de sa femme, qui avait hérité la fortune de leur grand-

13. L. GARDEAU, Le testament du marquis de Trans, *Bul. S.H.A.P.*, LXXXIII, 1956. En publiant cet important document, M^{me} Gardeau nous a appris que les deux autres tuteurs étaient le duc de La Force et Michel de Montaigne.

14. A. DUJARRIC-DESCOMBES, Recherches sur le château de Maroite, *Bul. S.H.A.P.*, XV, 1888. Dans cet acte le comte Armand et Antoine de Montagrier sont qualifiés tous les deux co-seigneurs de la châtellenie de Montagrier, parce que l'un et l'autre y possédaient des fiefs.

15. Le nouveau vicomte de Monbazillac mourut peu de temps après et Marie de Brizay, sa veuve, se remaria avec Hector de Pontbriant, marquis de Montréal. Elle transmit ses droits à un neveu qui, en 1666, vendit la vicomté à Pierre de Barraud, sgr de Fournil, moyennant 75 000 livres. Les Alba de Lespinassat et de Bacalan en héritèrent une partie et en acquirent l'entière propriété en 1740; le château et les terres sont restés dans leur famille jusqu'au début du XX^e siècle.

père le marquis de Trans. Dans son contrat de mariage passé en 1611, Frédéric est titré comte de Gurson et du Fleix, baron d'Eymet¹⁶, de Montcuq, de Lévignac¹⁷, etc...

Il ne sera plus question de Monbazillac, ni de Montcuq chez les Aydie.

Ajoutons que le démembrement de la châtellenie continua après sa vente. Pour accroître l'importance de la seigneurie de Monbazillac, on l'augmenta de tout ou partie des paroisses de Saint-Laurent-des-Vignes, de Rouffignac et de Saint-Sernin-de-Gabanelle. Quant au château de Montcuq, il n'était plus qu'une « vieille mesure », du moins à ce qu'en dit le duc de La Force¹⁸; mais sa position stratégique était excellente et en 1621, au cours de ce qu'on appelle la dernière Guerre de Religion, les protestants s'en emparèrent, ce qui leur permit de maintenir leurs communications entre le Haut-Agenais et la région de Sainte-Foy-la-Grande. En 1628 Richelieu le fit démanteler, comme d'autres châteaux du Périgord, Montfort par exemple; mais contrairement à ce dernier, celui de Montcuq ne fut pas relevé¹⁹. Par voie d'héritage, la châtellenie échut à Henri-François de Foix-Gurson. Il en sera question plus loin.

On dit qu'Henri-François, mort sans descendance en 1714, aurait légué la châtellenie de Montcuq et ses autres biens périgourdiens²⁰ au maréchal duc de Biron; ce n'est exact qu'en partie. Le testateur ne donnait en effet au maréchal que l'usufruit de ces biens et il en léguait la nue-propriété au fils aîné de ce dernier, le duc de Gontaut; mais il prévoyait qu'au cas de prédécès de celui-ci, la propriété des fonds reviendrait à son père déjà usufruitier²¹. En

16. En 1352, Edouard III d'Angleterre donna la seigneurie d'Eymet à Gilbert de Pellegrue; en 1521 Louise de Pellegrue, fille unique de Guillaume et de Jeanne de Caumont-La Force, épousa Louis de Foix, comte de Gurson et lui apporta la baronnie d'Eymet. La Réforme s'y implanta rapidement et de 1600 à 1610 les Caumont-La Force, protestants, disputèrent la seigneurie aux Foix-Gurson, catholiques; Pierre de Caumont se titrait baron d'Eymet et ses successeurs continuèrent; en 1764 Armand-Nompar se disait marquis d'Eymet. En 1701, la seigneurie comprenait la ville d'Eymet, qui jouissait de franchises municipales, et les paroisses de Saint-Sulpice, de Cogulot et de Rouquette. En 1714, malgré les prétentions des Caumont-La Force, Henri-François de Foix-Gurson, duc de Randan la légua au Gontaut Biron.

17. Lévignac, commune du cant. de Seyches (Lot-et-Garonne).

18. *Mémoires authentiques de Jacques-Nompar de Caumont, duc de La Force, etc.*, Paris, Charpentier, 1843.

19. Mémoires manuscrits de M. de Larmandie (Communication de M. Jonanel).

20. Dans un factum de 1761 ayant pour titre : *Précis de la réplique pour le marquis de Montmiral et pour le duc et la duchesse de Villequier contre les héritiers de M. le Maréchal duc de Biron*, ces biens sont ainsi désignés : « Les terres et comtés de Gurson et du Fleix, la terre et châtellenie de Montcuq, la ville et juridiction de Villefranche, la ville et baronnie de Lévignac »; le rédacteur a oublié la baronnie d'Eymet. Quant aux biens provenant de la succession du duc d'Épernon, ils avaient été vendus soit par Henri-François, soit par les créanciers du testateur et de son fils.

21. Aucune raison familiale ne peut expliquer pourquoi le duc de Foix fit héritiers les Gontaut; il était seulement lié d'amitié avec le duc de Gontaut.

fait le nu-propiétaire mourut en 1736, laissant un fils, le duc de Lauzun, et une fille, Antoinette, mariée au marquis de Courlanvaux; le premier mourut en 1739 sans alliance; la seconde l'avait précédé dans la tombe en 1737, ne laissant que deux filles. L'arrière-grand-père de ces dernières, le maréchal de Biron, survécut jusqu'en 1756. A sa mort, se posa la question suivante: A qui devaient échoir les « biens de Foix? » Etait-ce à l'ensemble des héritiers ²²? Mais les deux petites-filles du duc de Gontaut en réclamaient la moitié que celui-ci avait donnée par son contrat de mariage (1715) à l'aîné de ses fils qui naîtrait ²³. Ces contestations furent l'origine d'un procès, qui ne prit fin qu'en 1777.

Les héritiers du duc de Biron purent alors vendre les terres périgourdines de la succession de Foix. Les seigneuries de Gurson, du Fleix et de Villefranche ²⁴ furent achetées par François de Belcier et celle d'Eymet par le marquis de Solminiac; l'un et l'autre les gardèrent jusqu'à la Révolution. Quant à la châtellenie de Montcuq, son démembrement s'acheva par la vente de ses paroisses à divers acquéreurs ²⁵.

(A suivre)

D^r Ch. LAFON

-
22. Le maréchal de Biron avait eu quatorze enfants, dont six garçons; trois seulement lui survécurent: Louis-Antoine, qui lui succéda et mourut sans descendance; Charles-Antoine-Armand, qui remplaça son frère, et l'abbé duc de Biron. La sœur de la maréchale, née Bantru de Nogent, avait épousé Aimé-Blaise d'Aydie.
23. Ce fils, le duc de Lauzun, mourut sans descendance et ce furent les filles d'Antoinette, la marquise de Montmirial et la duchesse de Villequier, qui se partagèrent les biens de l'oncle.
24. Il sera question plus loin de cette seigneurie de Villefranche.
25. Les Briançons possédaient la seigneurie de Perrou (ou Pérou) dans la paroisse de Rouillac, qui était dans la mouvance de la châtellenie de Montcuq, et quand François de Briançon rentra d'émigration en 1801, il se disait baron de Montcuq et de Perrou.

HEUR ET MALHEURS DU DERNIER SEIGNEUR DE PAYZAC

L'érudit abbé Lespine recevait, au début de 1789, les lignes suivantes :

« M^r le marquis de Lambertie m'a dit, Monsieur, que vous prenez la peine de faire des recherches sur la noblesse du Périgord. Comme je suis on ne peut plus voisin (*sic*) de cette province ¹, que la famille a de tous temps contracté des alliances avec les familles du Périgord, comme les Salagnac, les S^{te} Aulaire, Laguionie, Nanthiat, Chapt de Rastignac, que j'ai possédé un hôtel dans le château de Ségur, château qui appartient à M^{rs} d'Hautefort, que le fief dont je porte le nom est dans la terre de Ségur, toutes ces notices font présumer que vous pouvez avoir des notes sur mon nom, qui est Dumas et en latin *de Masso*, auquel nom mes ancêtres ont ajouté depuis 1500 le nom de Peysac, je vous serai très obligé, Monsieur, si vous voulez me faire part de ce que avez trouvé ou que vous trouverez sur le nom de Dumas. J'ai l'honneur d'être avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur.

» C^{te} de PEYSAC 2 ».

Qualifié par maint document de vidame de Limoges, seigneur du marquisat de Peysac en Haut-Limousin, du fief de la Serre, de Cousages, co-seigneur d'Allassac, du fief de la Vigne-Rouge en la ville de Thiviers, des dîmes de Rouffiac, paroisse d'Angoisse en Périgord, le signataire de cette lettre cherche-t-il à ajouter d'autres titres à ceux-là? Chérin a pourtant déjà établi, pour les honneurs de la Cour, « sur titres communiqués en 1771, par M^{me} la marquise de Peysac » une généalogie indiquant les brillantes alliances contractées au cours des siècles: on y donne comme premier auteur connu Jean du Mas, écuyer, grand pannetier de Jacques de Bourbon, roi de Hongrie, qui obtient de ce prince, le 9 avril 1427, de faire fortifier « son lieu et hôtel de Dumas ». 1427, ce n'est pas assez lointain pour qui voudrait remonter aux croi-

1. N'oublions pas que Payzac-de-Lanouaille, jusqu'en 1793, faisait partie du Limousin.

2. L'orthographe « Payzac » s'établit, pour le bourg, au cours du XVIII^e siècle, alors que la famille continuait à signer « Peysac » ou « Peisac ». Nous respecterons, pour chaque copie de documents, l'orthographe employée

sades, comme semblent l'indiquer les armoiries : *de gueules, coupé à une tour d'argent, au 1, et une croix, aussi d'argent, cantonnée de 4 fleurs de lys de même, au 2.*

Charles-Antoine-Armand-Odet Dumas de Peysac, désigné en famille sous ce dernier prénom, né à Payzac le 28 avril 1745, est le seul fils survivant, représentant la branche aînée³ de Joseph-François, marquis de Peysac, et de Marie-Gabrielle de Chapt de Rastignac qui par sa mère, Marie-Jacqueline-Eléonore d'Aydie de Ribérac, descend des Bautru-Nogent, Caumont-Lauzun, Caumont-La Force, Clermont-Touchebœuf et combien d'autres familles illustres du Périgord ! Le parrain est d'ailleurs le dernier comte de Ribérac, Charles-Antoine-Armand-Odet d'Aydie, grand-oncle du nouveau-né, et qui mourut sans postérité cinq ans plus tard.

La carrière des armes est de tradition dans la famille : Odet de Peysac entre à 16 ans comme sous-lieutenant au Régiment du Roi-Infanterie en 1765. Il passe au régiment de la Marche-Cavalerie comme capitaine en 1772, puis au Conti-Dragons. Suivra-t-il les traces glorieuses de son aïeul François, brigadier des Armées du Roi en 1730 et défenseur de Neuf-Brisach ? Ou de son arrière-grand-oncle Jean de Peyzac, maréchal des camps, tué à Barcelone en 1709 ? Pour l'instant, la vie de garnison, d'un bout à l'autre de la France, n'offre nulle occasion de se distinguer.

Les Dumas ont en partie abandonné le château de Payzac, situé au bourg du même nom, dominant l'Auvézère, à l'ombre de l'église romane. Cette noblesse provinciale terrienne s'est transformée en noblesse de cour : mais l'absentéisme est néfaste, il faut cependant beaucoup d'argent pour tenir son rang avec éclat.

Seul représentant de la famille au château de Payzac, un frère du marquis, « le chevalier », Jean-Léonard, ancien officier au régiment de Vaubécourt, a trouvé là, après une carrière obscure, l'asile de ses vieux jours. Odet de Peyzac vient rarement : on l'a cependant vu figurer en 1783, comme parrain de la grosse cloche de l'église de Payzac. Mais au lieu de prendre pour marraine, selon l'usage, quelque dame du voisinage, n'a-t-il pas fait cet honneur à la baronne de Canclaux, « épouse du major de Conti-Dragons » ? Si le curé Delort n'a pas osé marquer sa désapprobation, il n'en pense pas moins, comme on le verra par la suite.

En 1784, on a trouvé pour Odet de Peysac, encore célibataire à 35 ans, un beau parti : faute de quartiers de noblesse, il y aura de quoi redorer un blason bien détérioré. La jeune épousée, fille unique, n'a que 14 ans ! Famille de professeurs et philologues hollandais, les Burman : le père, Pierre de Burman, déjà décédé.

3. La branche cadette est fixée en Périgord depuis le XV^e siècle.

avait acheté le fief de Valleyres en Suisse, ce qui lui permet de se parer du titre de baron. La mère qualifiée de « haute et puissante dame » (non « très haute et très puissante », il y a une nuance !) porte le nom roturier de Jeanne-Cécile Vallégeas. Si, le 21 novembre 1784, le contrat est signé par Louis XVI, Marie-Antoinette, Mesdames tantes du Roi, les comtes de Provence et d'Artois, cette faveur est bien due aux illustres alliances de la famille de Peyzac: Marie-Gabrielle de Rastignac, mère du marié, descend, par les d'Aydie, de la Maison d'Albret, et peut ainsi se targuer d'une authentique parenté avec la famille royale.

Jeanne-Pétronille de Burman semble avoir été digne de cette destinée qui s'annonce brillante: jolie, musicienne, élevée avec un soin jaloux par une mère quelque peu abusive, elle est toute disposée à chérir cet officier d'âge mûr qu'on lui donne pour époux au sortir du couvent. Ce ménage d'âges disparates réalisera, au cours des années, à une époque où le contraire était fréquent, une union confiante et affectueuse.

Odet de Peyzac et sa femme s'installent à Paris, chez M^{me} de Burman « en son hôtel, rue et Barrière Blanche », fort belle résidence, semble-t-il, Belle-mère et gendre sont bien vite en désaccord: mollesse de caractère chez le nouveau marié, et trop de désinvolture à profiter largement de l'aisance offerte. La naissance d'une fille Joséphine-Caroline-Jeanne-Cécile-Héloïse (ô Rousseau !), baptisée à Saint-Pierre de Montmartre, le 25 juin 1786, dut être le signal d'une trêve, vite rompue par la mort à Paris, le 10 août suivant, du marquis de Peysac. La situation financière se révèle désastreuse. François de Peysac meurt accablé de dettes et ses trois enfants hésitent à revendiquer leurs droits héréditaires.

Odet de Peysac a en effet deux sœurs, Marie-Paule-Thérèse, mariée en Périgord à Marc-Antoine de Vins, élève une nombreuse famille au château du Masnègre, paroisse de Valojoux. La seconde, Marie-Gabrielle, a épousé le vicomte de Fars-Fausselandry, de Coulaures, s'en est vite séparée et mène à Paris une vie mondaine conforme à ses goûts. Ces hésitations dureront jusqu'en 1788 où le comte de Peysac, en garnison à Orléans, déclare, conjointement avec sa sœur de Fausselandry, renoncer à la succession de leur père. M^{me} de Vins l'acceptera sous bénéfice d'inventaire. Quant à la marquise de Peysac, qui avait apporté une belle fortune, elle dut exercer ses reprises sur le château de Payzac et les terres, mais en laisser la jouissance, contre versement d'une pension, à son fils qui ainsi, restera toujours aux yeux de ses « vassaux », le seigneur du lieu. Restait à régler la situation du vieux chevalier: une pension annuelle de 1500 l. en fera l'affaire « à charge encore par le ces-

sionnaire de nourrir, loger et éclairer le S^r Léonard de Peysac et son domestique dans le château, plus l'avoine de deux chevaux ».

La marquise de Peysac s'installe à Paris chez son frère, Armand Chapt de Rastignac, dit « l'abbé de Chapt », prêtre d'une haute valeur intellectuelle et morale, ancien vicaire général d'Arles, auteur de plusieurs ouvrages de théologie, qui s'est retiré en son hôtel, 6, rue du Pot de Fer (actuelle rue Bonaparte) « près la grille du Luxembourg ». M^{me} de Fausselandry habite tout à côté, rue Férou.

*
*
*

Mais voici 1789, et le tonnerre gronde au loin. Tout semble pourtant favorable au ménage Peysac. Jeanne-Pétronille va être bientôt présentée à la Cour, faveur obtenue par sa belle-mère, et on espère que la naissance attendue vers la fin de l'année sera celle d'un héritier du nom. Odet de Peysac est, en principe, en garnison à Ancenis: bien petite ville où il ne réside guère, préférant le confort de l'hôtel Burman. L'abbé de Rastignac est nommé député du Clergé aux Etats Généraux, sa sœur et lui s'installent à Versailles, rue de l'Orangerie.

Il faut tout de même aller voir ce qui se passe à Payzac, toucher droits et redevances. Le comte de Peysac s'y trouve au début de juillet, c'est de là qu'il écrit à sa mère une lettre où percent les premières inquiétudes:

« J'ai reçu avec plaisir, ma chère Maman, de vos nouvelles, j'aurais bien désiré qu'elles fussent meilleures pour la noblesse, on veut l'écraser. J'espère bien qu'elle se soutiendra et c'est l'avantage du Roy. Vous ne me parlez point de mon congé, je compte cependant que vous l'aurez obtenu : il m'est impossible de rejoindre, vu mes affaires et je ne veux certainement pas les laisser, je ne trouverais peut-être plus le moment de les finir. »

Le congé fut accordé « avec appointements jusqu'au 1^{er} septembre 1789 » et prolongé d'un mois sans appointements. Au 15 octobre, le capitaine-commandant de Conti-Dragons est porté « absent sans congé ». Le règlement des affaires se révèle de plus en plus épineux, il faut passer à Payzac l'hiver 1789-1790. C'est une seconde fille, Caroline-Gabrielle-Jeanne, que la jeune comtesse a mise au monde en novembre 1789. Odet de Peysac se terre dans son château, en guerre ouverte contre ses vassaux qui, soulevés par le curé Delort, refusent de payer impôts et redevances. Le comte de Peysac n'a-t-il pas appris l'assaut des habitants de la Chapelle-Aubareil, le 15 janvier 1790, contre le château du Masnègre chez son

beau-frère et sa sœur? Marie-Paule-Thérèse lui donne une leçon de crânerie, acceptant d'embrasser les meneurs, « pour qu'on se séparât bons amis » : exemple à méditer pour Odet de Peysac qui, loin d'être diplomate, se montre très maladroit. Sa mère, plus fine, plus populaire près de ses vassaux, s'inquiète de loin. Elle écrit aux membres de la « commune de Paysac », proposant sa médiation dans le conflit qui les oppose à son fils.

Presque simultanément, la marquise de Peysac reçoit deux lettres en février 1790. Voici les principaux passages de celle des habitants de Payzac :

« Madame, votre lettre nous a fait plaisir et nous y répondons avec empressement. La commune de Paisac n'a pas changé de sentiments, elle fera toujours honneur à ceux qui s'en rendront dignes, Monsieur votre fils n'a du tout répondu à ceux qu'il a reçus, nulle douceur de sa part, beaucoup de hauteur, de mépris et de sévérité dans ses prétendus droits qu'il a doublés depuis leur suppression et tels les a demandés en justice : il a grondé, menacé, insulté tous les habitants... Dans tout le voisinage, il y a eu du sang répandu, Paisac a été quasi le seul qui n'ait rien éprouvé. Monsieur votre fils s'est absenté de son château depuis deux mois pour nous décrier et se plaindre en répandant des propos inventés, voilà sa conduite; la commune a tout enduré, de sorte qu'il est encore le seul dans le voisinage qui ait conservé girouettes, litres, chapelles, bancs, grâce à la municipalité qui n'a rien voulu permettre... Les seigneurs et les riches ont à se reprocher la juste révolution qui arrive, voilà. Madame, la pure vérité que notre franchise met à jour.

» Vous nous offrez, Madame, votre médiation dans les intérêts qui nous divisent, nous l'acceptons de bon cœur, mais nous savons qu'il ne doit y avoir qu'une mesure pour Paisac qui relève de la vicomté de Limoges... Les larmes de reconnaissance que vous dites avoir répandues lors des honneurs et des caresses qu'on fit à M^r votre fils sans le connaître deviendront des larmes de paix et de consolation intérieure que vous pouvez vous procurer par une médiation raisonnable; il est dû des sacrifices, on les recevra pourtant à titre de bonté, seul moyen pour jouir d'un repos durable. Nous avons l'honneur d'être, Madame, vos très humbles et très obéissants serviteurs,

« GROZETIERE, COMBESSET-DURAND, LAFFARGEAS »
(et dix autres signatures).

La lettre écrite par Odet de Peysac et reçue par sa mère presque en même temps que la précédente était bien faite pour justifier les appréhensions de celle-ci!

« J'ai reçu, ma chère Maman, votre lettre en date du 19, elle met le désespoir dans mon âme. Je sais que depuis la Révolution vous n'avez pas touché votre pension, j'en suis pénétré de douleur mais je n'ai pu parer aux événements. D'abord l'on ne paie rien, les tenanciers ne veulent payer aucun droit. Les fermiers ne veulent pas payer car ils ne jouissent pas. M^r le curé de Payzac a empêché que ma banalité me fut servie ⁴ je perds beaucoup sur cet article, quoique le meunier ait des chevaux, qu'il aille chercher la mouture, personne ne veut lui en donner. M^r le curé a nommé un trésorier pour percevoir tous mes droits, comme vigneries, etc... Dit à ses paroissiens qu'il fallait venir à main armée chez moi pour me faire restituer ce que mes ancêtres avaient perçu, en effet on y est venu, mais je n'y étais point, on a enlevé les cartes. M^r le curé a fait croire que j'avais miné l'église ⁵ pour les faire sauter, ils ont traîné le chevalier de Peysac à l'église, en disant qu'ils voulaient qu'il sautât avec eux. Vous me mandez que j'avais les moyens de me faire aimer sans perdre mes droits, je les emploie, mais cela n'a point empêché les vexations... Les seigneurs les plus aimés ont été pillés, vexés et cela continue. Si vous y aviez été, vous auriez été aussi embarrassée que moi : j'ai pour moi l'approbation du Périgord et du Limousin, c'est-à-dire de tous les gens de bien ; si j'étais resté à Payzac il y aurait eu beaucoup de sang répandu... en leur laissant la place, je n'ai épargné. Voilà le tableau en raccourci de ce qui se passe par ici. Vous me reprochez de ne pas avoir donné les 3 septiers de bled aux pauvres, ce reproche est mal fondé, c'est une calomnie du curé... Vous pouvez faire des enquêtes sur ma conduite. Le moulin est une perte de 3.000 l. de rente si la banalité n'est pas rachetable, comme Monsieur le curé l'a annoncé, ainsi que les droits de halle, de vignerie qui est un objet de plus de 600 l. ...Vous me demandez pourquoi je ne vis plus avec ma femme. Je suis très peiné de ne plus vivre avec la personne du monde que j'aime le plus après vous, mais mon caractère ne peut simpatiser (*sic*) avec celui de M^{me} de Burman, vous le savez ; si M^{me} de Peysac voulait venir en Limousin, je le désirerais fort... mais chez M^{me} de Burman je n'y mettrai jamais les pieds ; je l'ai fait par obéissance pour vous, par amour pour ma femme, mais aujourd'hui je ne pourrais vaincre ma répugnance... Il n'y a plus de noblesse et nous allons voir la destruction

4. Le moulin de Payzac était situé sur l'Auvézère.

5. Dans les lignes consacrées par M. Secret à l'église de Payzac (*Bull. de la Soc.*, 1952, p. 251), on relève : « Du côté N. (côté de l'ancien château), le sol de l'abside est à un niveau très inférieur à celui du S. Il est possible qu'une chapelle existe sous l'abside ». D'où éventualité de communiquer avec le château et de poser une mine, comme le suggérait le curé !

totale de la France, époque très alarmante pour tous les bons Français. Adieu, ma chère Maman, plaignez votre fils qui n'a jamais eu pour vous que l'amilié la plus vraie, la plus tendre.

Bonneval, 27 fév. 1790

C^{te} de Peysac. »

« P.S. — Mes respects à mon oncle l'abbé. On nous parle de ne laisser que deux cures par département... On nous annonce le divorce, ah! pour lors ces enragés ne diront plus qu'ils respectent la religion chrétienne, je vous avoue que c'est un chagrin mortel pour moi; j'espère que Dieu nous vengera. »

*
**

Voilà donc Odet de Peysac errant sur les routes du Périgord et du Limousin, cette lettre étant écrite de Bonneval où ses cousins de Nanthiat l'ont recueilli, et il n'ose approcher de Payzac. Les lettres de sa mère restant sans réponse, elle s'inquiète encore. le recherche: serait-il à Mayac où leurs parents les d'Abzac, les d'Aydie tiennent maison ouverte? Le vieil abbé François d'Aydie, ancien aumônier de Louis XV et presque nonagénaire, lui répond le 20 mars 1790: « J'ay envoyé très promptement, ma chère cousine, la lettre que vous m'avez adressée pour Monsieur votre fils, mais ignorant où il est actuellement, il se pourrait qu'il ne fut pas à Bonneval où il devrait être pourtant d'après son itinéraire... »

(A suivre)

S. GENDRY.

PROCÈS POUR VOLS DE MINÉRAI à HAUTEFAYE, LA CHAPELLE-SAINT-ROBERT et JAVERLHAC

En 1780, la propriété et la forge de Jomelière à Javerlhac avaient été vendues au nommé Jacques Vallade. Ce nouveau propriétaire et sa famille devaient faire de cette forge un des premiers établissements du Périgord. L'annuaire de la Dordogne de 1802-1803 signale qu'annuellement Jomelière employait 34.000 quintaux de minerais, 31.000 stères de bois, produisait 12 à 13.000 quintaux-gueuses et 300 quintaux de fer dur et gros acier.

Des canons y furent fondus pour l'Etat. Les enfants de M. Ribeyrol, gendre de Vallade vendirent la forge en 1851 à un sieur Massé qui dut bientôt cesser toute exploitation, ruiné par le libre échange et les hauts fourneaux des régions à mines de houille. Les bâtiments anciens furent alors démolis et un pénitencier agricole établi avant que Jomelière ne devint un centre de rééducation pour jeunes gens.

Nous trouvons des renseignements intéressants sur le fonctionnement des forges en Périgord et sur les dessous de certains procès faits à Vallade dans une longue consultation délibérée à Paris le 21 août 1782, par les jurisconsultes: Elie de Beaumont, Collet, Blondel, Target, de la Croix, Henry. Cet opuscule de 42 pages sort de l'Imprimerie de Cellot, rue des Grands Augustins à Paris en 1782.

Les sieurs Fromental, La Roussarie et Cailleteau avaient porté plainte devant le Lieutenant Criminel de Périgueux, pour vols de minerai de fer. Le sieur Parouti, pour le compte des sieurs Vallade père et fils, recéleurs, leur aurait depuis sept mois, et de jour et de nuit, volé du minerai déjà extrait. Les vols auraient été commis sur le territoire de Hautefaye et de la Chapelle-Saint-Robert, où exploitaient les prétendus voleurs, et le minerai aurait été amené à Javerlhac à la forge de Jomelière, propriété de la famille Vallade.

Le Parlement de Bordeaux en 1775 avait estimé la valeur des matières citées au procès, soit deux tombereaux, à cinquante quatre sols. L'information avait duré trois mois et 52 témoins avaient été entendus à la requête des accusateurs.

L'affaire était en définitive portée à Paris en la Tournelle de la Cour.

Le sieur Parouti était, depuis trente ans, entrepreneur

d'extraction de mines en de nombreux endroits et il ne semble pas que les accusateurs aient eu le droit d'extraction là d'où provenaient les deux fameuses charretées prises sur un terrain appartenant à une demoiselle de Rivailles. Les Vallade nièrent avoir acheté ces deux tonneaux amenés chez eux à Jomelière, le minerai en étant si défectueux qu'il n'avait pas de valeur à leur avis.

Les vols de minerai étaient difficiles à cacher, déclaraient les accusés. De nombreuses personnes circulaient et pouvaient se rendre compte des détails de tout ce qui se passait autour d'elles à Jomelière. La consultation que nous possédons explique: « Une forge est un grand établissement ouvert de toutes parts par l'affluence des ouvriers, des marchands de mine, des laveurs de mine, des bouviers et métayers qui l'apportent et par la multitude des opérations qu'une forge entraîne à sa suite depuis le moment de la livraison du minerai jusqu'au moment de la livraison des fers. Plus de 300 personnes sont journellement dans une forge ou y abordent ».

Le Parlement de Bordeaux s'était occupé en même temps d'une autre accusation contre les Vallade déposée par un sieur Lagratte, pour même motif de recèlement de minerai, affaire portée en premier lieu devant le juge de Saint-Martial-de-Valette, lui-même revendeur de mines et beau-frère d'un revendeur. Le parti pris contre les Vallade avait paru si manifeste au Parlement de Bordeaux qu'en annulant la sentence du juge de Saint-Martial, il avait ordonné une nouvelle enquête, des confrontations et condamné l'accusateur Lagratte à 50 livres de dommages-intérêts, somme du reste, que les Vallade donnèrent aux pauvres de la paroisse de Saint-Martial.

En plus de ces deux mauvais procès intentés à la famille Vallade, il y en avait eu un troisième, pour soi-disant vol de bois et un quatrième, pour vol de deux paniers de minerai.

Les raisons véritables de tous ces procès étaient de déconsidérer, au su de tout le monde et en affaires, les propriétaires de la forge de Jomelière. Ces derniers avaient pris l'initiative de supprimer presque toujours l'intermédiaire très onéreux des revendeurs de minerai. Les revendeurs achetaient la fondue de 400 boisseaux, 64 livres, dont 54 livres pour les extracteurs et 10 livres pour le droit de champ revenant au propriétaire du terrain. Les revendeurs cédaient la fondue aux maîtres de forge mais elle n'était plus alors que de 380 boisseaux. Le prix, souvent à crédit, en était de 180 livres mais elle était rendue lavée et prête à mettre au fourneau.

Les sieurs Vallade, au contraire, achetaient directement aux extracteurs la fondue 70 à 75 livres, donnant ainsi à ces derniers, un bénéfice de 6 à 11 livres. Ces extracteurs étaient pour la plu-

part du temps de pauvres gens de la région. Cette même fondue rendue, cassée, criblée et prête aux fourneaux ne revenait en définitive aux maîtres de forge de Jomelière, qu'à 110 ou 115 livres.

Les sieurs Vallade avaient le tort de secouer le joug des revendeurs. Nous dirions aujourd'hui des courtiers et intermédiaires. La matière première revenait meilleur marché aux propriétaires de Jomelière. Ces derniers ainsi étaient mieux placés que les autres maîtres de forge pour faire des prix de meilleure concurrence particulièrement en face de ceux pratiqués à l'étranger.

Tous ces procès avaient deux buts véritables. Les revendeurs cherchaient à se venger de clients qui voulaient les ignorer. Les autres maîtres de forge qui ne savaient pas se passer des revendeurs, voulaient éliminer du marché la forge de Jomelière vendant trop bon marché.

Il fallait décourager les Vallade par sept années de procès dispendieux devant les juges de Saint-Martial, de Thiviers, de Périgueux, d'Angoulême, de Bordeaux et enfin au Conseil du Roi et en la Cour.

Nous n'avons pas en mains les décisions des juges de Paris. Nous savons que les procès n'empêchèrent pas la prospérité de Jomelière sous la Révolution et l'Empire et que, si comme toutes les autres de la région, cette forge disparut plus tard, la cause en fut d'ordre national et international.

J. SAINT-MARTIN.

DENOIX - CAMPSEGRET - CHARLES LOYSON

Plus un livre approche de la perfection, plus il importe de rectifier les erreurs, si légères soient-elles, qui ont pu s'y glisser, afin qu'elles ne soient pas couvertes dans l'avenir de l'autorité s'attachant à l'œuvre elle-même.

C'est le cas de deux excellents livres récemment parus, tous deux consacrés à notre philosophe périgourdin, Maine de Biran.

I. — Le premier est l'édition définitive du *Journal intime* que vient de donner M. le Professeur Henri Gouhier et dont M. Lassaingne a rendu compte à la séance du 5 janvier 1953 (*Bull. de la Société*, t. 85, p. 8). Au tome III de ce précieux ouvrage, M. Gouhier a eu la très heureuse pensée de dresser un index historique, identifiant les personnages dont les noms se trouvent cités aux documents constituant le *Journal*.

Au nombre de ces personnages figure Campsegret, dont le nom patronymique est Denoix et les prénoms Jean-Valéry. La famille Denoix, de la région de Campsegret, avait coutume, comme la plupart des familles dans le troisième quart du XVIII^e siècle, de donner à chacun des enfants un nom de terre qui servait à les distinguer. C'est ainsi qu'on connaît Denoix-Campsegret, Denoix-Saint-Martin, Denoix La Roque, Denoix de Saint-Marc et d'autres encore. Celui-ci devint médecin à Périgueux, puis conseiller de Préfecture et secrétaire général de la Préfecture de la Dordogne. Il était un ami très particulier de Maine de Biran; son nom revient fréquemment au *Journal intime* et le philosophe de Grateloup lui écrivait le 6 août 1816 une lettre curieuse pour lui faire part des impressions éprouvées dans ses excursions au Pic du Midi, à Gavarnie et autour du Vignemale (*Nouvelles lettres*, p. 76).

La notice de M. Gouhier le porte « mort à St-Pierre-d'Eyraud le 22 juillet 1843 ».

Date et lieu de décès sont tout à fait inexacts. Denoix-Campsegret mourut à Périgueux le 6 novembre 1826 et voici la copie de son acte de décès, relevée à l'état civil de Périgueux.

« 6 novembre 1826. Acte de décès de M. Jean Denoix-Campsegret, 49 ans, docteur médecin, secrétaire général de la Préfecture de la Dordogne, chevalier de la Légion d'Honneur, membre du Jury médical et directeur de la Vaccine publique, époux de dame Marie-Honorine Gontier Dussoulas, fils de feu Jean Denoix et de feu dame Marie Grenier de Sanxet, natif de Campsegret, arrond.

de Bergerac, domicilié à Périgueux, place Royale, où il est décédé ce matin à trois heures.

» Sur déclaration de M. Pierre Gontier St Martin, avoué, 52 ans. »

Ce n'est certes pas M. Gouhier qui est responsable de l'erreur. Il s'est fié au *Précis Historique de la Maison Gonthier du Soulas et Gontier de Biran*, de M. Adalbert du Soulas (Bergerac, impr. Castanet, 1900; in-4°, 223 p.) Page 96 de cette généalogie on lit en effet, à l'article de Denoix-Campsegret: « Il mourut à St-Pierre-d'Eyraud le 22 juillet 1843... »

Comment M. Gouhier aurait-il pu soupçonner qu'une généalogie dressée par un membre de la famille, puisse contenir une telle erreur ?

D'autant que l'erreur a été reproduite par tous ceux qui depuis ont rencontré le nom de Denoix-Campsegret (Chanoine Mayjonade, *Nouvelles lettres inédites*, 1924, p. 18, note 1; G. Rocal, *Seconde Restauration en Périgord*, 1956; p. 24, note 8).

Mais comment s'expliquer l'erreur du généalogiste ? Le plus simplement du monde: Jean Denoix-Campsegret avait un frère, son aîné de dix ans, qui, selon une tradition chère autrefois aux familles du Périgord, mais qui désespère les auteurs de généalogies, portait lui aussi le prénom de Jean. Ce frère, né en 1767, était époux de Louise-Marie-Anne Clary Dejean. De Campsegret, lieu de sa naissance, il fut habiter la propriété du Sablier, sans doute appartenant à sa femme. Il y mena la vie paisible de bourgeois campagnard jusqu'à l'âge de 76 ans et y mourut effectivement le 22 juillet 1843, comme en fait foi son acte de décès que nous avons vérifié à la mairie de Saint-Pierre-d'Eyraud.

Il s'agit donc tout simplement d'une confusion entre les décès des deux frères. Il n'en reste pas moins que le généalogiste aurait dû avoir l'attention éveillée par ce fait du secrétaire général de la Préfecture, domicilié à Périgueux, allant mourir à Saint-Pierre-d'Eyraud où il n'avait aucune attache. S'il avait simplement consulté les *Calendriers de la Dordogne* il aurait constaté que si en 1826, le nom du secrétaire général est bien Denoix-Campsegret, en 1827 le nom est en blanc, N..., et en 1828 le poste est occupé par M. Lavès. De même au *Recueil des Actes de la Préfecture de la Dordogne*, l'arrêté n° 528 de septembre 1826 est signé: Pour M. le Préfet en congé, le secrétaire général délégué, Campsegret, tandis que le n° 546 du 25 juin 1827 est signé, le secrétaire général délégué, Lavès.

II. — M. Jean Lassaing nous a donné cette année 1958 une précieuse étude *Maine de Biran, homme politique*. Comme nous y conviait M. Félix Gadaud dans sa Bibliographie (*Bulletin* de la

Société, t. 85, p. 92), nous avons savouré le mérite de ce délicieux ouvrage où, pour la première fois se trouve dédoublée en pleine lumière, la personnalité politique de Maine de Biran, si nettement distincte de sa personne philosophique. Nous y avons trouvé un épisode charmant, celui du séjour à Grateloup, à l'été de 1818, de Charles Loyson, maître de conférences à l'École Normale. Victor Cousin, son ami et condisciple, lui avait procuré un logement dans la maison même de Maine de Biran, au n° 86 de la rue du Bac, et l'avait introduit dans le cercle philosophique de Biran, Ampère, Royer-Collard, dont lui-même était le principal animateur.

Maine de Biran avait dû convier à un séjour de vacances ce jeune philosophe, de santé délicate, avec lequel il pourrait continuer dans le calme les entretiens trop courts commencés à Paris.

Ce maître de conférences découvrit le charme des coteaux de Saint-Sauveur et l'exprima en un petit volume de vers où rien ne fait pressentir l'aube naissante du romantisme, mais dont la fraîcheur présente pour nous un intérêt passionnant. Rendons grâce à M. Lassaigue de nous avoir transmis ces impressions.

Mais pourquoi M. Lassaigue nous présente-t-il Charles Loyson comme « originaire de Bergerac » ?

Loyson n'est pas un nom périgourdîn, ni bergeracois. Et tous les biographes s'accordent pour nous dire que Charles Loyson naquit à Château-Gontier, en 1791, et fit ses études au collège de Beaupréau (Maine-et-Loire).

Il mourut à Paris le 27 juin 1820, de la maladie de poitrine dont il souffrait depuis plusieurs années. Le jour même du décès, Maine de Biran écrivit à son *Journal intime* une page émouvante sur la disparition de son jeune ami. Le lendemain il assista aux obsèques, mais c'est Victor Cousin qui, sur le cercueil, prononça le dernier adieu.

Charles Loyson n'était donc pas de Bergerac; nous ne pouvons qu'en exprimer des regrets. Mais Maine de Biran qui lui reconnaissait une âme d'élite, ne l'a jamais qualifié de compatriote.

Evidemment ces deux rectifications ne présentent qu'un intérêt secondaire. Elles m'ont cependant paru n'être pas inutiles.

André JOUANEL.

RECHERCHES SUR LES CLUZEaux DU PÉRIGORD

(Travaux 1951-1957)

Nous avons déjà donné dans ce même *Bulletin*¹ un premier compte-rendu volontairement très succinct de nos « Recherches sur les Cluzeaux du Périgord » correspondant à nos « Travaux 1943-1950 » à base essentiellement hydrogéologique. Nous en donnons aujourd'hui un second, en guise de suite normale et logique, résultat des nouvelles campagnes spéléologiques que nous avons menées en Dordogne. Nous développerons ultérieurement ces notes très brèves, comme les précédentes, dans la partie « Cluzeaux » de notre « Spéléologie du Périgord » actuellement en préparation — et pour laquelle nous utiliserons, bien entendu, les résultats des prospections méthodiques du Spéléo-Club de Périgueux, comme les indications de tous ceux qui avant nous se sont intéressés à la question —, afin d'essayer d'établir un inventaire général au complet que possible de ces activités artificielles, ou semi-artificielles, recelant des traces d'habitat médiéval.

REGION DE BRANTOME

CLUZEAU DE L'EAU-BLEUE, Cne de *La Chapelle-Faucher*. — Au-dessus du hameau des Fonts, en rive droite de la Côte. Salles et corniches retaillées dominant le premier regard amont des résurgences des Fonts (probable réapparition double des eaux du Trincou perdues à Panit, réseau auquel se rattachent les nouvelles grottes de Villars, et des eaux de la Côte partiellement enfouies à Bruzat).

REGION DE PERIGUEUX

GROTTE DE NIVERSAC, Cne de *Saint-Laurent-sur-Manoire*. — A mi-pente du coteau dominant la rive droite du Manoire, en face de la gare de Niversac. Simple petite salle anciennement aménagée.

REGION DE VILLAMBLARD

GROTTE DU CHEYRAT, Cne de *Villamblard*. — A proximité immédiate de la ferme du Cheyrat. Présence de « silos » creusés dans l'argile sèche, d'un type sans doute voisin de ceux désormais classiques du Trou de la Miette, à Nailhac, en plusieurs points des galeries de cette caverne aussi vaste que monotone (600 mètres de développement).

REGION DE TERRASSON, LE LARDIN, LA BACHELLERIE

GROTTE DE LA GALIBE, Cne de *Saint-Lazare*. — Au lieudit la Galibe, presque en bordure de la route nationale Périgueux-Brive. Salle exiguë ouverte dans les grès permo-triasiques.

CAVE DE TEVIT, Cne de *Châtres*. — Dans un profond vallon boisé au nord-est de Châtres, orifice peu facile à trouver. Cluzeau du grès également creusé à partir de fissures préexistantes.

1. Tome LXXIX, 1952, pp. 107-110.

GROTTES DE SAINT-SOUR, Cne de *Terrasson*. — Entrées multiples dans les rochers dominant la rive gauche de la Vézère en aval de Terrasson. Plusieurs de ces petites cavités sèches, bien connues, portent de nombreuses traces d'occupation ancienne.

CLUZEAU DU CERN, Cne de *La Bachellerie*. — Sur la croupe nord-ouest du Chastel, au débouché du vallon de la Font-Bouillant, juste au-dessus de la voie ferrée Périgueux-Brive. Couloir ébouleux avec ramifications basses et petites salles retaillées s'étendant sur une vingtaine de mètres environ seulement.

REGION DE MONTIGNAC

TROU DE MANUSTRIGÉAS, Cne de *Montignac*. — Entre Montignac et Aurillac, au nord du hameau de Manustrigéas, à la base d'un coteau. Petite anfractuosité retaillée, aujourd'hui très colmatée.

REGION DU MOUSTIER

TROU DU CLUZEL, Cne de *Saint-Léon-sur-Vézère*. — Entrée difficile à trouver dans l'enchevêtrement des coteaux boisés dominant la rive gauche de la Vézère, à deux kilomètres environ au sud de Saint-Léon. Caverne naturelle de 10 mètres partiellement retaillée.

GROTTES LESVIGNES, même Cne. — Près de la grotte et des abris préhistoriques du Moustier, derrière l'hôtel-restaurant Lesvignes. Plusieurs cavités naturelles avec traces d'utilisation.

TROUS DU GROS-LOUP, Cne de *Peyzac-le-Moustier*. — En aval de Peyzac, non loin de la Roque-Saint-Christophe, dans un cap rocheux divisant en deux branches le vallon de Combe-de-Banne. Abris sous roche avec quelques marques d'aménagement ancien.

GROTTE DE LA MAISON DU RUTH, Cne de *Tursac*. — Au lieu-dit le Ruth, en aval du Moustier et en rive droite de la Vézère, au-dessus de la dernière maisonnette avant les grands avens percés. Couloir unique de 20 mètres avec traces d'habitat, s'ouvrant dans une narce, mais facile à atteindre en escalade.

GROTTES DE REIGNAC, même Cne. — Dans les falaises surplombantes contre lesquelles s'appuie la Maison-Forte de Reignac, site désormais bien connu. Nombreuses marques d'occupation ancienne, surtout dans l'exclavation principale héant directement au-dessus du château, avec porche de belles proportions, hélas sans suite notable.

REGION DES EYZIES, LE BUGUE

CLUZEAUX DE REIGNAC, Cne de *Meyrals*. — Près des fermes de Reignac et des ruines du château (sans aucune analogie avec la maison-forte précédemment citée, évidemment). Deux cavités naturelles retaillées en cluzeaux de part et d'autre d'un thalweg, l'une sous la ferme (10 mètres), l'autre sous le château (30 mètres), formant un ensemble assez curieux.

GROTTE DE SAINT-CIRCO, Cne de *Saint-Cirq-du-Bugue*. — Dans la petite ligne de rochers s'étendant immédiatement au sud-ouest du village de Saint-Cirq, au-dessus même des dernières maisons du bourg. Grotte abondamment retaillée, ce qui a sans doute fait disparaître une partie des gravures pariétales préhistoriques qui devaient exister là en assez

grand nombre, et dont nous avons quand même trouvé de beaux restes en 1953 (en particulier le fameux « sorcier »), sous la direction de B. Mortureux, et avec l'abbé A. Glory et différents autres collègues.

GROTTE DES BERNOUX, Cne de *Savignac-de-Miremont*. — Au flanc nord du thalweg de la Ferrassie, non loin de la station préhistorique classique. Dans cette cavité fossile de 210 m. de long, très curieuse déjà au point de vue morphologique, on peut remarquer de nombreux trous de calage de poutres situés régulièrement à 2 ou 3 mètres du sol dans les parois de la galerie principale.

REGION DE SARLAT

GROTTES DE CARSAC, Cne de *Carsac-de-Clarlux*. — Dans les falaises et escarpements dominant le confluent de l'Ença et de la Dordogne, en aval de Carsac, au-dessus de la route nationale. Nombreuses traces d'aménagement dans différentes cavités naturelles fossiles et très sèches.

GROTTES DU COMTE, Cne de *Castelnaud-et-Fayzac*. — Dans la ligne de rochers très érodés couronnant la rive droite du Céou, non loin du confluent avec la Dordogne. Nombreuses grottes largement ouvertes avec restes d'habitats, en particulier murettes de pierres sèches et trous de calage de poutres traditionnels, formant un bel ensemble.

Bernard PIERRET.

BIBLIOGRAPHIE

Jacques KAYSER, *La presse en Dordogne sous la III^e République* (1870-1939). — *La presse en Dordogne devant les attentats anarchistes et les lois de répression* (Décembre 1893-Juin-Août 1894). (Extr. de *La presse en province sous la III^e République* — Cahier n° 92 de la Fondation nationale des Sciences politiques — Paris, Armand Colin, 1958). 2 broch. in-8°.

M^r Jacques Kayser, historien bien connu et membre de notre Société, exposait à notre séance du 1^{er} septembre 1955, les grandes lignes de l'enquête sur la presse de province, et particulièrement de la Dordogne, de 1870 à 1939, dont il avait été chargé par l'Institut français de Presse.

Plusieurs voyages en Dordogne, des recherches aux Archives départementales, à la Bibliothèque de notre ville, complétées aux Archives nationales, ont permis à M^r Jacques Kayser la récente publication des résultats de son enquête.

Dans *la Presse en Dordogne sous la III^e République*, il esquisse d'abord « un guide de recherches », indiquant ses sources, les nombreuses lacunes dans les collections, et la difficulté d'apprécier l'influence de la presse, en l'absence d'indications valables sur le tirage des journaux et sur leur zone de distribution ; puis il présente la Dordogne, au point de vue économique, démographique et politique, avec un tableau montrant, peut-être un peu arbitrairement, l'orientation des députés de ce département de 1870 à 1940.

Son travail se subdivise ainsi :

- I. Histoire de la presse (1870-1939).
 - Les premiers pas de la République.
 - La République installée (1878-1890).
 - La République indiscutée (1890-1914).
 - Entre les deux guerres (1919-1939).
- II. Les problèmes de la presse.
 - Presse de Paris et presse régionale.
 - Les conditions de vie de la presse dordognaise.
 - Evolution de la structure.
 - La dépolitisation des quotidiens.
 - La politisation des hebdomadaires.
 - La presse et la politique.
 - Annexes.

L'écroulement de l'empire, en 1870, avait laissé en Dordogne deux quotidiens solides, « L'Echo de la Dordogne et de Vésone » et « Le Périgord », tandis que neuf hebdomadaires paraissaient à Périgueux, Bergerac, Nontron, Ribérac et Sarlat.

La proclamation de la République provoque la naissance des deux quotidiens « La République » et « L'Electeur républicain » qui ne survivent pas aux élections de 1871 ; un autre quotidien « L'Indépendant de la Dordogne », est très vite remplacé par « Le Républicain de la Dordogne », qui mourra en 1875 après de tendancieuses condamnations pour fausses nouvelles et comptes rendus prohibés. Un quotidien modéré « Le Conservateur républicain », dont le titre est changé dès sa parution, par « La Dordogne, journal conservateur républicain », meurt après les élections de 1876.

Les combats du 16 Mai 1877 provoquent la naissance de « L'Avenir de la Dordogne », dirigé par Dominique Joucla, tandis que son concurrent « Le Petit Courrier de la Dordogne », monarchiste, disparaîtra en fusionnant avec « Le Périgord », en 1884.

Quoi qu'en dise M^r Kayser, la république ne paraît pas être installée dès 1878, car il n'y a de place en Dordogne que pour un seul quotidien de gauche, « L'Avenir de la Dordogne ».

Heureusement pour lui, une grande crise divise les quotidiens de droite. « L'Echo périgourdin », devenu « Journal de la Dordogne », puis « L'Indépendant », s'oppose à « L'Echo », tandis que la mort du comte de Chambord entraîne celle du « Courrier ». En vain, trois journaux fusionnent pour s'opposer à « L'Indépendant », d'Eugène Roux, et forment « L'Echo de la Dordogne et de Vésone, Le Périgord et le Courrier réunis » ; Roux triomphe et les quatre journaux disparaissent, remplacés par le « Journal de la Dordogne », en 1890. Le monarchiste « Ralliement », n'a pas profité de cette bagarre et n'a vécu qu'un peu plus d'une année (1885-1886).

Pendant ce temps, sauf à Bergerac, les hebdomadaires, dont la tendance politique s'est pourtant affirmée, mènent une vie plutôt calme.

La période que Jacques Kayser appelle celle de « La République indiscutée » (1890-1914), qui connut pourtant de dangereux orages (Panama, l'Affaire Dreyfus), verra la persistance du seul quotidien départemental « L'Avenir », après la disparition du « Journal de la Dordogne » et le timide essai du « Patriote du Périgord ». Mais Bordeaux et Toulouse tireront des éditions spéciales destinées à notre département, qui recevra journallement « La Petite Gironde », « La Liberté du Sud-Ouest », « La Dépêche de Toulouse », tandis que naîtront les hebdomadaires : « Le Combat périgourdin », « La Croix du Périgord » et « L'Argus du Périgord ».

Il serait trop long de suivre M^r Kayser « Entre les deux guerres » (1919-1939), et surtout, il s'agit d'une période aux résonances politiques trop proches de notre actualité.

Plus technique est la deuxième partie : « Les Problèmes de la Presse ». Certains éléments ont manqué à l'auteur pour étudier avec précision les conditions de vie de la presse en Dordogne.

Plus précises, mais également trop proches de nous, sont ses pages et ses tableaux sur la dépolitisation des quotidiens, la politisation des hebdomadaires et les rapports de la presse et de la politique.

On trouve, en annexe, d'utiles indications sur les journalistes de Périgueux et certains parlementaires de la Dordogne.

Dans *La Presse de Dordogne devant les attentats anarchistes*, Jacques Kayser étudie les répercussions, au travers des quotidiens et des hebdomadaires de notre département, de l'attentat de Vaillant (1893) et de l'assassinat du Président Carnot par l'Italien Caserio (1894).

Il montre comment l'opinion publique fut informée, les réactions de presse après les attentats et au cours des procès de répression.

L'utilité d'une telle enquête, menée avec une telle maîtrise par M^r Jacques Kayser, n'échappera point aux membres de notre Société et peut servir de modèle à ceux qui auront l'excellente idée de la poursuivre dans les autres départements.

M. SECONDAT.

Henri LACAPE, *Notice sur Marc-Antoine Jullien (de Paris)*. Bordeaux, impr. Taffard, 1958 ; in 8°, 124 p.

Une brillante carrière de technicien des nitrocelluloses et des pétroles a conduit jusqu'à l'inspection général des Poudres notre compatriote, M. Henri Lacape. Titulaire d'un double doctorat en droit, du doctorat ès sciences (1934) et du doctorat ès lettres (1941), cet infatigable travailleur, s'est mis, depuis qu'il jouit de sa retraite, à l'étude de l'espagnol et de la Révolution française. Les acteurs, plus ou moins connus de ce grand drame le sollicitent, l'attirent par leur côté passionné, et il a déjà récrit la biographie de Pontard, évêque constitutionnel de la Dordogne (1952), et celle de trois membres de la Convention: Lequinio (1954), Laignelot (1956) et Roux-Fazillac (1957), autre Périgourdin bon teint.

Cette fois-ci, M. Henri Lacape n'a pas craint d'affronter un personnage dont les contemporains ont jugé avec une extrême sévérité le rôle politique à Bordeaux durant la Terreur: Marc-Antoine Jullien (de Paris), fils du Montagnard Jullien (de la Drôme), né et mort à Paris (1775-1848).

Chargé de mission à 18 ans par le Comité de Salut public, protégé de Robespierre, Jullien a pu s'illusionner un instant sur sa puissance: le 9 Thermidor l'a éloigné des avenues du pouvoir et a ouvert pour le commissaire des guerres publiciste le temps des échecs et des tribulations. Un guignon tenace s'est attaché à ce mauvais poète qui, se croyant destiné à jouer le rôle de moniteur de l'opinion, a toujours manqué, ou de souplesse, ou de caractère, vis-à-vis des maîtres du jour et n'a jamais bien compris les impératifs du moment.

Une leçon d'opportunisme assez savoureux se dégage de l'ample documentation accueillie sur Jullien par M. Lacape. Au politicien dépassé par les événements, elle oppose fort pertinemment le personnage attachant, en dépit de sa vanité et de ses contradictions, du fondateur de la *Revue encyclopédique* (1818). Les préoccupations morales de Jullien, ses vues sur l'éducation, influencées par Pestalozzi, ont fait de lui un précurseur du Pacifisme fondé sur la Culture: Ce qu'à l'occasion du centenaire de sa mort (1948), n'ont pas manqué de souligner le B.I.E. et l'U.N.E.S.C.O.

G. L.

ERRATA



- Page 7, ligne 5, au lieu de *après mort*, lire *après la mort*.
— — ligne 31, au lieu de *repos*, lire *refus*.
— 21, ligne 18, au lieu de *mais l'exploitait*, lire *mais ne l'exploitait*.
— 31, ligne 2, au lieu de *ainsi*, lire *aussi*.
— 49, ligne 25, au lieu de *d'* lire *d'*.
— 83, ligne 36, au lieu de *vingt livres*, lire *six vingts livres*.
— 92, ligne 19, au lieu de *Thénac*, lire *Thonac*.
— 102, ligne 41, au lieu de *démembrement*, lire *démembrement*.
— 109, ligne 45, au lieu de *simble*, lire *simple*.
— 110, ligne 10, supprimer à :
— 113, ligne 22, au lieu de *Bourbon*, lire *Bourbons*.
— 123, note 49, remplacer *le fameux traiteur de la rue Limogeanne* par *l'hôtelier connu de la place du Triangle*.
— 131, la note 68 va à la page suivante.
— 151, ligne 13, au lieu de *1782*, lire *1872*.



SOMMAIRE

DU TOME LXXXV

Conseil d'Administration et Bureau	5
Comptes rendus des réunions mensuelles:	
Janvier 1958	6
Février 1958 (assemblée générale)	9
Mars 1958	15
Avril 1958	49
Mai 1958	54
Juin 1958	57
Juillet 1958	97
Août 1958	101
Septembre 1958	106
Octobre 1958	161
Novembre 1958	165
Décembre 1958	169
Errata	206
BIRABEN (D ^r J.-N.), La population du Département de la Dordogne à la fin du XVIII ^e siècle	158
BECQUART (N.), Accroissement des archives de la Dordogne en 1957	155
GENDRY (M ^{me} S.), Heurs et malheurs du dernier seigneur de Payzac	187
GRILLON (L.), Un différend monastique	65
JOUANEL (A.), Les cloches de Sourzac	83
— Denoix-Campsegret. — Charles Loyson	197
LABORDERIE-BOULOU (P.), Une hypothèse sur l'origine de nom de Rouffignac	91
LAFON (D ^r Ch.), Note annexe	63
— Recherches sur les biens qu'ont possédés les Aydie du Périgord	68
	133

LAVERGNE (G.), Lettres d'un « Ultra » de la Dordogne (1817-1821)	112
MONTFERRAND (Colonel de), A propos des chemins de bois de nos églises	93
PIERRET (B.), Recherches sur les cluzeaux du Périgord (Travaux 1951-1957)	200
PIJASSOU (R.), Maîtres de forges nontronnais du XVIII ^e siècle	21
SAINTE-MARTIN (J.), Procès pour vols de minerai	194
SECRET (Jean), Plans insolites d'églises romanes périgourdines	41
— Note sur les contreforts romans percés de baies	88
— Deux lettres d'Abadie	150

BIBLIOGRAPHIE

KAYSER (J.), <i>La presse en Dordogne sous la III^e République</i> (M. Secondat)	203
LACAPE (H.), <i>Notice sur Marc-Antoine Jullien (de Paris)</i> (G. L.)	205
LASSAIGNE (J.), <i>Maine de Biran homme politique</i> (D ^r Félix Gadaud)	94
MONTAIGNE. <i>Les rééditions des Essais</i> (J. Saint-Martin)	158

ILLUSTRATIONS

Châtellenie des Bernardières. Carte	181
— de Montagnier	134
— de Montcuq	138
— de Ribérac	73
Eglise de Cendrieux. Plan et coupole de la croisée, 41,	47
— de Jayac. Plan du chevet	45
— Maurens. Plan du chevet	46
— Orliac. Plan	45
— St-Front de Périgueux. Dessin et plan d'Abadie 150	152
— de Saint-Martin-l'Astier. Plan	43